



Plateforme de la société civile dédiée au foncier en Côte d'Ivoire

## RAPPORT FINAL

Février 2025

# Capitalisation / Evaluation de la plateforme ALERTE-Foncier et de ses activités

Dr KOUAME Georges

OSSAGUI Bouaguy Patrick



---

**ETUDE DE LA  
CAPITALISATION/EVALUATION DE LA  
PLATEFORME ALERTE FONCIER ET DE SES  
ACTIVITES**

---

**RAPPORT FINAL**

## SOMMAIRE

<b>Sigles et abréviations</b> .....	<b>4</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>Partie 1 : Présentation de la plateforme Alerte Foncier</b> .....	<b>8</b>
1. Historique de création de la plateforme.....	9
2. Organisation et fonctionnement de la plateforme.....	10
3. Alerte Foncier et l'environnement institutionnel.....	13
<b>Partie 2 : Capitalisation des activités de la plateforme</b> .....	<b>14</b>
Chapitre 1 : Etat des lieux des activités réalisées .....	15
1. les activités menées.....	13
Chapitre 2 : Identification des processus et méthodes adoptés pour atteindre les résultats .....	19
1. Identification des types d'activités.....	19
2. Identification et documentation des bonnes pratiques, leçons apprises et innovation .....	20
Chapitre 3 : Les acquis de la plateforme et mécanismes d'appropriation .....	26
1. Les acquis de la plateforme .....	26
2. Mécanismes d'appropriation, de partage, de diffusion et durabilité.....	28
<b>Partie 3 : Evaluation de l'organisation et du plan de développement stratégique 2021-2025</b> .....	<b>30</b>
Chapitre 1 : Evaluation de l'organisation et du fonctionnement de la plateforme Alerte Foncier .....	31
1. Statut juridique et capacité organisationnelle.....	31
2. Motivation organisationnelle / Membership.....	36
3. Positionnement de la plateforme sur l'échelle de vie des organisations.....	38
Chapitre 2 : Evaluation du plan de développement stratégique 2021-2025 .....	40
1. Présentation du PDS 2021-2025 et des principaux résultats à mi-parcours .....	40
2. Analyse des résultats à mi-parcours du PDS 2021-2025.....	49
Chapitre 3 : Perspectives de développement de la plateforme Alerte Foncier .....	53
1. Analyse situationnelle de la gouvernance foncière.....	53
2. Diagnostic de la plateforme Alerte Foncier.....	56
3. Scénarii d'évolution de la plateforme Alerte Foncier .....	58
4. Pistes d'actions pour l'élaboration du PDS 2026-2030 .....	59
<b>Conclusion</b> .....	<b>62</b>
<b>Recommandations</b> .....	<b>63</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>65</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>66</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AFOR	Agence Foncier Rural
AIA	Audace Institut Afrique
AF	Alerte Foncier
AFD	Agence Française de développement
ARK	Animation rurale de Korhogo
ASAPSU	Association de Soutien à l'Auto Promotion Sanitaire Urbaine
CCFD-Terre Solidaire	Comité Catholique contre la Faim et pour le développement – terre Solidaire
CS	Comité Scientifique
CTFD	Comité Technique Foncier et Développement
DFR	Direction du Foncier Rural
FAO	Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture
GCS	Groupe de Coordination Stratégique
GIZ	Geutsche Gesllschaft Für Internationale Zusammenarbeit
IF	Inades Formation
ONG	Organisation Non gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAMOFOR	Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la Politique Foncière Rurale de Côte d'Ivoire
PANAFCI	Plate Forme d'Action Nationale pour l'Agriculture Familiale en Côte d'Ivoire
PTF	Partenaire Technique et Financier
ST	Secrétariat Technique
USAID	United States Agency For International Development

## Introduction

Alerte Foncier est une plateforme de la société civile ivoirienne dédiée au foncier. Elle a été créée en janvier 2015 à l'initiative de certaines organisations de la société civile intéressées par la question foncière. Cette plateforme œuvre pour « une politique foncière juste et équitable dans une perspective de cohésion sociale et de développement durable ». Elle comprend quatre (4) principaux organes que sont l'Assemblée Générale, le Comité Scientifique, le Commissariat aux Comptes et le Groupe de Coordination Stratégique qui est assisté d'un secrétariat technique pour l'exécution au quotidien des missions.

Ces principaux axes de travail sont i) le développement institutionnel, le renforcement du dynamisme, de la représentativité et de la légitimité de la plateforme ; ii) le partage d'expériences, information et formation des membres et du grand public ; iii) le suivi et le monitoring des actions des acteurs étatiques, ; iv) la conduite des études et recherches en vue d'éclairer l'action ; v) le lobbying et plaidoyer : monitoring des réformes foncières, prise de position et formulation de contre-propositions.

La plateforme Alerte Foncier est passée de 76 membres en 2015 à 300 membres déclarés en 2023. Depuis sa création, la plateforme est soutenue par son partenaire technique et financier qu'est le CCFD-Terre Solidaire. Elle a par ailleurs bénéficié des appuis projets de l'Union Européenne et du Comité Technique Foncier et Développement. Alerte Foncier a apporté des contributions significatives dans l'élaboration de la politique foncière nationale et réalisé plusieurs travaux en rapport avec le foncier.

A un an du terme du plan de développement stratégique 2020-2025, et au regard des difficultés rencontrées ces deux dernières années, notamment la baisse de dynamisme des membres de la plateforme, l'effritement de son image qui impacte ses actions d'influence, et la dynamique d'évolution des politiques foncières nationales, il était important pour Alerte Foncier de dresser un état des lieux de son parcours et dégager ses perspectives.

Il s'agit d'abord de retracer le parcours d'Alerte Foncier en décrivant son évolution, les bonnes pratiques et les leçons apprises de cette expérience, ensuite évaluer la plateforme tant dans son organisation, son fonctionnement que dans la pertinence de ses actions vis-à-vis de son environnement, et enfin envisager les perspectives en vue de dynamiser la vie institutionnelle de la plateforme et la rendre performante au regard des enjeux et défis à venir.

Au plan méthodologique, deux niveaux d'échantillonnage ont été effectués. D'une part, le choix de consultation des localités à visiter en région et d'autre part, les personnes ressources à rencontrer.

Ainsi, l'échantillonnage a été opéré suivant trois critères :

- Couverture de 4 régions représentant les 4 points cardinaux de la Côte d'Ivoire, c'est-à-dire l'Est, l'Ouest et le Nord en passant par le Centre, et Abidjan, capitale économique et administrative du pays ;
- Régions ayant bénéficiés de projets de sécurisation foncière rurale et régions n'ayant pas bénéficiés de projets ;

- Enfin le dernier critère, relativement subjectif dans la forme mais jugé objectif dans le fond, en raison de la nécessité de recueillir des informations auprès de personnes ressources, s’est basé d’une part sur la baisse significative de l’engagement de certains membres ; et d’autre part sur le dynamisme ou non des points focaux qui représentent Alerte Foncier au niveau régional.

L’échantillonnage a donc permis de sélectionner les régions de l’Indénié-Duablin (Abengourou) du Poro (Korhogo) du Gbêkê (Bouaké), et du Haut Sassandra (Daloa). Les consultations ont été réalisées du 16 septembre 2024 au 15 décembre 2024.

Les cibles retenues à l’issue de l’échantillonnage sont les suivantes :

	Type d’acteurs	Cibles
1	Organes institutionnels et opérationnels d’AF	Groupe de Coordination Stratégique
2		Comité Scientifique
3		Commissariat aux Comptes
4		Secrétariat Technique
5		Comité Plaidoyer
6	Etat	DFR
7		AFOR
8		
9	Partenaires techniques et financier	CCFD
10		
11		
12		CTFD
13	Membres à titre individuel	
14	Membres à titre d’organisation	ASAPSU/ INADES/CERAP
15		Audace Institut
16		
17	Organisations partenaires	OIREN
18		CSCI
19		OBGSE
20	Corps préfectoral	Préfecture d’Abengourou
21		Préfecture de Korhogo
22		
23		
24	Services extérieurs et agences de l’Etat	AFOR/ Abengourou
25		Dir. Rég. Agri Abengourou
26		Dir. Rég. Agri Korhogo
27		Dir. Rég. Agri Daloa
28		
29	Membres à titre individuel	
30	Membres à titre d’organisation	ARK / Korhogo
31		

32		
33	Points focaux d'AF	Korhogo
34		Abengourou
35		Bouaké
36		Daloa

L'importance de la question de l'évaluation organisationnelle et de la capitalisation des actions d'Alerte Foncier requiert également l'utilisation d'outils appropriés de collecte des informations.

Des guides d'entretien ont été élaborés en raison de la multiplicité et de la spécificité des acteurs. Ils ont été soumis à l'avis et aux observations du secrétariat technique. Ces guides ont été adressés directement aux membres lors des consultations en présentiel ou via internet.

Des sources documentaires fournies par le secrétariat technique ont également été consultées pendant cette étude. Parmi ces documents consultés, on peut citer :

- Rapports d'activités ;
- Rapport des projets ;
- Rapports de suivi-évaluation de projet ;
- Rapports d'évaluation de projet ;
- Rapports d'études et d'évaluation ;
- Charte d'Alerte foncier ;
- Statuts et Règlement intérieur ;
- Liste des membres /fiche d'adhésion ;
- Etat des cotisations ;
- Rapports du Commissariat aux Comptes ;
- Cahier de charge des points focaux et modalité de désignation ;
- Etc.

Les résultats obtenus ont permis d'élaborer un rapport provisoire qui a été discuté lors de l'atelier de restitution du 19 décembre 2024. Le présent rapport d'étude prend en compte les observations et contributions des participants à l'atelier de restitution ainsi que celles des partenaires techniques et financiers. Il s'articule autour de trois grandes parties. La première partie présente la plateforme Alerte-Foncier ; la deuxième traite de la capitalisation des activités de la plateforme et la troisième analyse l'organisation et le plan de développement stratégique 2021-2025. Au terme du diagnostic, des scénarii d'optimisation de la gouvernance de la Plateforme ont été proposés et des recommandations formulées à l'attention de toutes les parties prenantes.

## **PARTIE 1**

---

# **PRESENTATION DE LA PLATEFORME ALERTE-FONCIER**

---

## 1. Historique de création et objectifs

### *Inades Formation, la question foncière et le CCFD*

En 2014, INADES-FORMATION, à la suite de ses activités en faveur du monde rural, a exploré la question de la sécurisation du foncier rural en initiant une étude dont l'objet était de comprendre les difficultés de la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural. Parallèlement, le CERAP, à travers le pôle ASMU observait aussi des difficultés dans le foncier urbain avec une insécurité juridique de plus en plus grandissante. Les deux organisations réfléchissent à des propositions concrètes à apporter face aux multiples problématiques foncières en Côte d'Ivoire. C'est ainsi qu'au cours d'une séance de travail avec le CCFD Terre Solidaire, une expérimentation de solution a été exécutée avec l'implication de deux autres organisations partenaires du CCFT, à savoir ASAPSU et ARK. Ces quatre organisations ont ainsi obtenu un financement pour un projet sur la problématique de la sécurisation foncière rurale.

Au-delà de l'exécution du projet, la réflexion est poursuivie en vue d'apporter une contribution significative de la société civile dans l'exécution des politiques publiques et plus particulièrement, la gouvernance foncière ivoirienne. Mais, il apparaît rapidement que seules, les quatre organisations ne peuvent valablement influencer sur les décisions gouvernementales en matière foncière. Alors que faire ?

### *La rencontre avec Audace Institut Afrique*

La rencontre avec Audace Institut Afrique (AIA) crée un déclic et une nouvelle dynamique dans la recherche d'un positionnement commun pour contribuer significativement à l'amélioration de la gouvernance foncière en Côte d'Ivoire. En effet, AIA auparavant perçu comme un *think-tank* à caractère purement politique, est en pleine mutation pour se positionner comme un acteur de développement communautaire auprès des populations rurales. AIA initie des études pour comprendre les dynamiques foncières rurales à travers des programmes de Recherche – Actions. A terme, ce programme d'AIA visait une contribution à la gouvernance foncière, plus particulièrement comment, en tant que société civile, être un acteur crédible capable d'influencer les politiques publiques en matière foncière.

La volonté de faire de la société civile un acteur dans la gouvernance foncière est partagée par ces cinq organisations et plus particulièrement par Inades Formation, le CERAP et Audace Institut Afrique. Naturellement, Inades Formation prête ses locaux pour abriter les mini-ateliers de réflexion, et l'idée de mettre en place une plateforme des organisations de la société civile intervenant sur la thématique du foncier est véhiculé afin d'associer d'autres organisations. Dans cette phase, la base de travail pour la justification de l'intervention des organisations de la société civile auprès de l'Administration sont deux études que sont « les entraves à la sécurisation foncière rurales » qui a le mérite d'identifier les difficultés, relever les attentes des populations et formuler des propositions parmi lesquels, la vulgarisation de la loi apparaît comme une absolue nécessité ; et « Acteur communau'Terre » qui montre comment une organisation de la société civile peut influencer et opérer un changement de mentalité au sein des communautés locales pour une sécurisation foncière paisible.

## *L'intégration des autres OSC*

La démarche de ces trois organisations est appréciée aussi bien par les autres organisations de la société civile qui sont associés aux mini-ateliers de réflexion, par des acteurs publiques qui y voient des acteurs relais capables d'être la réponse à l'absence de vulgarisation de la loi auprès des communautés locales, et par les partenaires techniques et financiers qui découvrent des organisations capables de porter les attentes et intérêts des communautés.

Les mini-ateliers de réflexion qui se sont déroulés tout au long de 2014 avaient pour objectif de réfléchir sur l'organisation des membres de la société civile en une force de propositions capable de faire infléchir les orientations et les positions de l'Etat sur la gouvernance foncière rurale en Côte d'Ivoire. Ce projet abouti, le 26 janvier 2015 ; au cours d'un atelier national de réflexion sur la participation de la société civile ivoirienne à la gestion de la question foncière, à porter sur les fonds baptismaux l'organisation ALERTE Foncier, plateforme de la société civile dédiée au Foncier. Cet atelier a vu la participation de 35 personnes dont des universitaires, des représentants d'ONG et des personnes ressources.

A ce jour, ALERTE Foncier compte 256 membres et sympathisants dont 149 membres à titre individuel et 107 membres au titre des organisations. Le profil de ces membres est constitué d'ONG, de plateformes, d'institutions universitaires, de coopératives agricoles, d'universitaires et de simples citoyens.

## **2. Organisation et fonctionnement de la plateforme ALERTE foncier**

A compter du 26 janvier 2015, la plateforme Alerte Foncier a officiellement débuté ses activités. Mais la question cruciale de sa formalisation ou non est restée pendante. En effet, cette organisation devait-elle rester une simple plateforme informelle où les organisations se retrouveraient pour échanger sur leurs expériences et points de vue sur la gouvernance foncière ? Ou alors devait-elle être régulièrement constituée afin de bénéficier de la personnalité juridique et mener pleinement ces actions ? Le choix de l'une ou l'autre proposition emportaient des avantages et inconvénients.

De 2015 à 2016, il n'y avait pas d'organisation formelle d'une instance décisionnelle. Les principales organisations travaillaient sous le leadership de Inades Formation dont les locaux servaient de siège aussi bien pour les réunions que pour l'exécution des activités. Durant cette étape, les organisations qui participaient régulièrement aux réunions étaient : Inades Formation, Audace Institut Afrique, CERAP, ASAPSU, OASIS-fd, OPESEA-Vie... D'autres plateformes étaient associées notamment PANAF-CI, OIREN et CSC.

A l'Assemblée Générale<sup>1</sup> de 2016, une Charte a été adoptée afin de formaliser l'organisation et le fonctionnement de la plateforme. Hormis les organes généraux communs aux associations, notamment l'AG, la Direction Exécutive (Groupe de Coordination Stratégique) et le Commissariat aux Comptes, un Comité Scientifique composé d'universitaires est créé afin

---

<sup>1</sup> Voir procès-verbal en annexe.

d'assurer la pertinence et la rigueur scientifique des projets sur lesquels il sera appelé à se prononcer.

Depuis l'Assemblée Générale Constitutive de 2020, Alerte Foncier a adopté des Statuts et Règlement Intérieur qui encadrent son organisation et fonctionnement. Ainsi, nous avons les organes institutionnels suivants :

**L'Assemblée Générale** est l'organe suprême de décision de la plateforme. Elle est composée de l'ensemble des membres actifs et peut intégrer des membres d'honneur qui n'ont pas droit de vote. Elle se réunit une fois par an en session ordinaire et peut être convoquée pour des sessions extraordinaires. Pour être valables, les sessions doivent respecter le quorum de 2/3 des membres à jour de leur cotisation « au plus tard le troisième trimestre de l'année en cours »<sup>2</sup>. Les délibérations sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

L'Assemblée Générale de 2023 tenu le 26 mars 2024 a enregistré quarante et un (41) membres dont trente-six (36) OSC et cinq (5) membres à titre individuel.

**Le Groupe de Coordination Stratégique** ou Conseil d'Administration est l'instance d'administration et de gestion de la plateforme. Il est composé de sept (7) membres élus par l'Assemblée Générale au sein des organisations de la société civile membres de la plateforme. Il a pour rôle de réfléchir sur les orientations de la plateforme et veiller à en atteindre la vision, les missions et les objectifs. Il se réunit tous les deux mois sur convocation de son président, et extraordinairement chaque fois que de besoin.

La deuxième mandature, en cours depuis l'AGO du 21 décembre 2022 présente la composition suivante :

N°	Fonction	Organisation	Représentant (Nom et fonction au sein de l'OSC)
1	Président	Inades Formation, Secrétariat. Général	ADESU Sena, Secrétaire Général
2	Vice-Président	ASAPSU	Mme KONE Solange, Présidente
3	Secrétaire Général	OPESSEA-VIE	KONE Vazoumana
4	Secrétaire Général Adjoint	APSA	NOUFE Sansan
5	Trésorier Général	CERAP	KOFFI Félix
6	Trésorier Général Adjoint	HOUKAMI	Mme N'GUESSAN Aimée
7	Chargé de Relations Extérieur	HODARHOM	BROUHO Christian

**Le Commissariat aux comptes** est élu par l'Assemblée Générale, dans les mêmes conditions que le Groupe de coordination Stratégique, pour une durée de trois (03) ans renouvelables une fois. Les commissaires aux comptes examinent les comptes annuels et dressent un rapport à l'Assemblée Générale assorti de leurs observations et propositions, ils remplissent leurs missions dans le cadre général des lois en vigueur.

<sup>2</sup> Amendement de l'article 21-1 des Statuts lors de l'AGO de décembre 2022

La deuxième mandature du Commissariat aux Comptes, en cours depuis l'AGO du 21 décembre 2022 présente la composition suivante :

N°	Fonction	Organisation	Représentant (Nom et fonction au sein de l'OSC)
1	Commissaire aux Comptes	CAU-CI	KOFFI Bertin
2	Commissaire aux Comptes Adjoint	IASA	GUIBLI Bertin

**Le Comité Scientifique** est composé d'experts de différents profils en lien avec le foncier. Ils doivent être membres de la plateforme ou simplement cooptés mais ils doivent partager les valeurs, la vision et la position d'ALERTE Foncier. Le comité scientifique est composé de cinq (5) membres permanents à qui on peut adjoindre des membres à titre consultatifs. Ils sont choisis par le Groupe de Coordination Stratégique et la liste est communiquée à l'Assemblée Générale. Le Comité Scientifique a pour rôle, le pilotage de la réflexion prospective, la systématisation des produits de la réflexion et leur publication.

N°	Fonction	Nom et prénoms	Spécialité
1		Pr. ZOUGRANA Placide	Agroéconomie / développement rural
2		Pr. DIDIA-KOFFI	Géographie rurale
3		Pr. SORO Marcelline	Sociologie rurale
4		Dr KRA Raphael	Droit en Environnement
5		Non attribué	

**Le Secrétariat Technique** n'est pas un organe institutionnel mais le service opérationnel du Groupe de Coordination Stratégique. Il a principalement pour missions d'assister le GCS et d'exécuter les plans de travail définis par le GCS. Le Secrétariat Technique est logé au sein de l'organisation qui assure la présidence du Groupe de Coordination Stratégique et devrait être animé par un personnel dédié. A ce jour, l'animation du Secrétariat Technique est la suivante :

N°	Fonction	Nom et prénoms	Statut
1		LOROUX Bi Stéphane	Personnel d'IF contribuant à l'élaboration et exécution des plans de travail
2	Chargé de communication	AKE Germain	Personnel dédié

**Le comité de plaidoyer** a été mis en place lors d'une réunion du Groupe de Coordination Stratégique puis validé par l'Assemblée Générale de 2023. Il est composé comme suit :

N°	Nom et prénoms
	Pr ZOUGRANA
	Pr LAMARCHE AKA Aline
	Pr KOFFI-DIDIA
	Mme KONE Solange
	ZOUZOU Alain

### **3. Alerte foncier et l'environnement institutionnel**

#### ***AF et les OSC (nationales et internationales)***

Ayant vocation à contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière en Côte d'Ivoire, la plateforme s'est intégrée dans l'environnement institutionnel pour devenir un partenaire de qualité vis-à-vis des acteurs de la politique foncière, notamment les autres plateformes et OSC, les pouvoirs publics et les partenaires techniques et financiers

Alerte Foncier s'est constitué un réseau de partenariat avec les organisations de la société civiles et les plateformes intervenant sur des thématiques connexes au foncier tel que l'environnement, la faune et le flore etc. la plateforme défendant les intérêts de l'agriculture familiale et des petits planteurs ou la convention de la société civile ivoirienne sont des partenaires historiques qui ont accompagné Alerte foncier dès sa création, tout comme l'IOREN et l'OBGSE.

La plateforme a noué des partenariats à l'internationale, notamment avec Convergence, l'ORFAO et a pu participer à des séminaires internationaux aussi bien dans la sous-région ouest africaine qu'en Afrique centrale.

#### ***Alerte Foncier et les pouvoirs publics***

La plateforme est aujourd'hui un acteur incontournable dans l'approche d'élaboration de politique publique concernant le foncier. Alerte foncier est convié à la majorité des ateliers portant sur la question foncière. Elle a fait des contributions significatives dans la mise en place de l'Agence Foncière Rurale, l'agence gouvernementale dédiée à la mise en œuvre de la politique nationale de sécurisation foncière rurale. Les propos ci-dessous du Directeur du Foncier Rural traduisent de l'importance des apports d'Alerte-foncier : « *Depuis le début des réformes dans le domaine rural, Alerte Foncier a été fréquemment consulté afin d'avoir son avis sur les innovations proposées avant la monture finale des projets de textes y relatifs. Ensuite dans la mise en œuvre de la politique foncière rurale de la Côte d'Ivoire, Alerte Foncier est un des partenaires clés en termes de sensibilisation sur le terrain. Enfin, Alerte Foncier participe à la veille stratégique de la gouvernance foncière rurale en Côte d'Ivoire* ».

#### ***ALERTE Foncier et les Partenaires Techniques et Financiers***

Dès le début de ses activités, Alerte Foncier a été sollicité pour des avis auprès d'institution comme la Banque Mondiale et la FAO. Elle bénéficie du soutien de bailleurs tel que l'Union Européenne ou l'Agence Française de Développement. A côté de ces PTF multilatéraux, la plateforme bénéficie aussi de soutien technique et financier d'organisation internationales telles que CCFD-Terre solidaire, le CTFD ou même de la coopération allemande (GTZ) avec qui des partages d'expérience sont initiés

Alerte Foncier, de par la présidence du GCS attribué à Inades Formation, bénéficie du soutien financier du soutien financier du Comité Catholique pour le Développement, Terre Solidaire.

## **PARTIE 2**

---

# **CAPITALISATION DES ACTIVITES DE LA PLATEFORME**

---

## CHAPITRE 1 : ETAT DES LIEUX DES ACTIVITÉS ENTREPRISES

---

### Les activités réalisées

Les activités mises en œuvre par la plateforme peuvent être regroupées en fonction du champ d'intervention. Ainsi, nous pouvons distinguer les groupes d'activités suivants :

- Les activités liées à la production intellectuelle ;
- Les activités liées au plaidoyer ;
- Les activités liées au renforcement des capacités ;
- Activités liées au développement institutionnel ;
- Activité liée au financement.

#### *Les activités liées à la production intellectuelle*

Ces activités sont la base du travail de la Plate-Forme. Elle concerne l'élaboration de documents de travail tel les plans stratégiques et plan de travail, les documents de politique ou encore les études.

L'élaboration de documents de travail au sein d'une Organisation de la Société Civile (OSC) répond à plusieurs objectifs stratégiques et opérationnels. Ces documents servent à structurer, formaliser et orienter les actions de l'organisation.

Dans le cadre de ses activités, Alerte Foncier a élaboré plusieurs documents de travail, a commencé par les documents régissant son organisation et son fonctionnement à travers une charte dès 2016, puis des statuts et règlement intérieur adoptés lors de l'Assemblée Générale Constitutive de 2020.

Dès 2017, Alerte foncier a pensé à structurer son action à travers l'élaboration d'un plan de travail triennal 2018-2020. A l'Assemblée Générale de 2020, le Secrétariat Technique a soumis à l'AG, un plan de développement stratégique qui sert de document Cadre pour l'élaboration des plans de travail annuel pour la période 2021-2025. Ainsi donc, sur la base du plan de travail annuel qui y est décliné, un rapport d'activités est produit à chaque Assemblée Générale.

L'élaboration de note de politique ou de prise de position vise à fournir une analyse et une position rigoureuse sur une problématique spécifique et faire des recommandations afin d'orienter la prise de décision par les autorités compétentes. Depuis sa création, Alerte Foncier a produit un document de prise de position sur le foncier rural en Côte d'Ivoire en 2017, et plusieurs notes politiques<sup>3</sup> qui ont été présentées aux autorités en charge de la politique agricole et foncière rurale. Généralement, ces notes de politiques font suite à une analyse contextuelle de la gouvernance foncière ou à des études. On peut citer les notes ci-dessous (encadré 1 et 2) :

---

<sup>3</sup> Voir en particulier e-bibliothèque numérique de la plate-forme Alerte Foncier.

Note 1. Communiqué de presse (29 janvier 2024)

Organisons autrement l'urbanisation de façon maîtrisée et durable, respectueuse des droits fonciers des personnes, de manière à prévoir des espaces agricoles afin de soutenir la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire...

La société civile ivoirienne alerte sur les problèmes liés à l'étalement des villes en Côte d'Ivoire et les conséquences néfastes sur les territoires villageois et la sécurité alimentaire durable.

Note 2. Document de prise de position sur le foncier rural en Côte d'Ivoire (10 décembre 2018)

...Pour mettre fin à ces transactions jugées illégales, l'Etat fait l'option de la sécurisation des droits fonciers sans véritablement traiter la question des transferts fonciers. Pour ALERTE-Foncier, la formalisation et l'enregistrement de ces transactions pourraient constituer l'option la plus pragmatique pour tendre vers la réalisation des objectifs de la Déclaration de Politique Foncière. Au lieu de proposer des modèles de contrat pour les terres certifiées, il convient d'en proposer pour les terres non encore certifiées. Ainsi, cela permettrait d'atteindre l'objectif de promotion de la contractualisation des rapports entre propriétaires terriens et exploitants fonciers. L'Etat doit donc accepter de reconnaître la valeur légale des conventions locales et les transactions formalisées sur les biens fonciers ruraux non sécurisés et en faire la promotion ».

### ***Les activités liées au plaidoyer***

Le plaidoyer est une démarche stratégique visant à influencer les décisions politiques, institutionnelles ou sociales en faveur d'une cause. Le plaidoyer peut être mis en œuvre à partir de nombre d'activités dont les plus usitées sont la communication et le dialogue avec les décideurs. Dans le cadre de la plateforme, un Comité de Plaidoyer a été mis sur pied et une stratégie est en cours.

Dans sa stratégie de plaidoyer, la plateforme a pris le soin d'associer les décideurs publics en les invitant à l'atelier de janvier 2015 qui a porté sur les fonds baptismaux Alerte Foncier. Cette approche a facilité la visibilité de la plateforme et l'a positionné comme un acteur nécessaire dans la gouvernance foncière. Par ailleurs, depuis sa création, la plateforme invite régulièrement les décideurs à chacune de ses activités, notamment lors des conférences-débats et des Assises nationales au cours desquelles ces décideurs font partie des panels mis en place.

Les conférences-débats sont des ateliers thématiques portant sur le foncier ou des acteurs sont invités à présenter des communications devant un public constitué de toutes les couches socio-professionnelles. Ces présentations sont suivies de débats afin d'enrichir les connaissances sur la question. Ces ateliers qui se sont voulus mensuels au départ ont désormais une fréquence épisodique depuis quelques années.

Les Assises Nationales sur le Foncier Rural en Côte d'Ivoire visent à aborder les défis liés à la gouvernance foncière et à proposer des solutions pour une gestion inclusive et durable des terres. Les thèmes choisis pour chacune des Assises portent sur des enjeux actuels qui vivent les populations. Ainsi,

pendant que la société civile et les universitaires présentent les enjeux du phénomène pour les populations, les décideurs sont invités à exposer les politiques gouvernementales face à ces enjeux. A l'issue de ces présentations et échanges, des recommandations sont faites. De fréquence annuelle, les Assises en sont à leur cinquième édition en 2024.

Cette approche du plaidoyer a favorisé la visibilité et la reconnaissance de la plateforme Alerte-Foncier comme un acteur majeur de la gouvernance foncière rurale qui se concrétise par les invitations à contribuer à l'enrichissement de projets de lois et décret et à participer à l'élaboration ou la validation des documents de politiques et stratégies portant sur la réforme de la politique du foncier rural en Côte d'Ivoire et même les outils de mise en œuvre.

Outre la communication et le dialogue avec les décideurs, la plateforme a mis en place un système de veille et le suivi-citoyen pour le monitoring de la gouvernance foncière. Les activités de veille visent à se tenir informer de l'activité gouvernementale afin d'anticiper sur les réformes. Quant au suivi-citoyen, il permet de contrôler la conformité de l'exécution des projets au respect des normes sociales positives. C'est en ce sens que le suivi-citoyen du PAMOFOR a favorisé l'élaboration d'un guide de l'Ingénierie Socio-Foncière (ISF) avec des membres de la Plate-Forme, notamment Audace Institut Afrique.

### ***Les activités liées au renforcement des capacités***

Ce groupe d'activités vise à renforcer les connaissances et les compétences des ressources humaines notamment les membres de la plateforme, accroître l'impact des actions sur le terrain par l'amélioration de la qualité et la pertinence des interventions auprès des populations et adopter de meilleures pratiques basées sur des données et des retours d'expériences.

Le besoin en renforcement des connaissances sur l'environnement législatif et réglementaire de la gouvernance foncière a été identifié dès la création de la plateforme. Aussi, les sessions de formation, ainsi que les ateliers et conférences-débats ont constitué un pool important des activités dans le premier quinquennat de l'existence de la plateforme. Ces sessions de formations ont eu un fort impact sur les membres de la plateforme et favorisé l'accentuation de la sensibilisation sur la sécurisation foncière rurale auprès des populations.

Le partage d'expériences au sein de la plateforme vise à renforcer la collaboration entre les organisations membres pour améliorer leur efficacité et leur impact. Afin de capitaliser sur les bonnes pratiques et leçons apprises, la plateforme a organisé en 2020 une session de renforcement de capacités sur la capitalisation. Depuis lors, Alerte Foncier prévoit chaque année, des espaces de partage d'expériences afin de favoriser la synergie et la collaboration entre ses membres.

### ***Les activités liées au développement institutionnel***

Les activités liées au développement de la plateforme peuvent s'analyser aussi bien au plan interne qu'au plan externe. Au plan externe, il s'agira principalement de la visibilité de la plateforme qui peut se confondre à la stratégie de plaidoyer et de communication externe à travers les projets et les activités mises en œuvre. Ces activités ont été décrites ci-avant.

Toutefois, le développement institutionnel touche aussi à la légitimité auprès des communautés et la représentativité au niveau régional à travers un système de représentation par des points focaux. En ce sens, Alerte Foncier a opéré un maillage territorial avec quinze points focaux dès 2018. En 2022, ce maillage a été renforcé et la plateforme est désormais représentée dans les trente-et-une régions de la Côte d'Ivoire.

Au plan interne, Alerte foncier a fonctionné dès sa création, sur un accord tacite entre les membres. Cet accord tacite a par la suite été matérialisé à travers une Charte qui a permis la mise sur pied d'un organe de direction à travers l'élection du Groupe de Coordination Stratégique en 2016. Depuis 2021, Alerte foncier a entrepris la formalisation de son existence telle que décidé à l'AG constitutive de 2020. La plateforme reste toutefois en attente de la finalisation de la procédure à travers l'obtention du récépissé de déclaration suivi de la publication au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

La construction du membership est un processus dynamique quotidien. Les organes statutaires fonctionnent tel qu'indiqué dans les statuts et le règlement intérieur avec pour point phare, la tenue régulière de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'animation de la plateforme est assurée par le Secrétariat Technique. Cette animation a été renforcé au niveau de la communication interne par la création de groupes WhatsApp qui fluidifie le partage d'informations et l'interaction entre les membres. En outre, le Secrétariat Technique assure la coordination entre les membres, la mise en œuvre des projets et le rapportage des activités de la plateforme.

### ***Les activités liées au financement***

Ce groupe d'activités a essentiellement trait à la collecte des droits d'adhésion et aux cotisations des membres et d'autre part, la recherche de financement pour l'exécution de projet. Les droits d'adhésion et les cotisations sont régulièrement collectés depuis l'AG Constitutive de 2020 par l'organisation membres, en charge de la trésorerie.

A ce jour, deux projets sous l'égide de la plateforme ont été financé suite à des appels à propositions. Il s'agit du projet projet « plateforme Alerte foncier : pour une gouvernance inclusive... », financé par l'Union Européenne et le CCFD-Terre Solidaire ; et le projet « d'accompagnement de la plateforme ALERTE-Foncier pour sa participation effective à l'amélioration de la gouvernance foncière rurale en Côte d'Ivoire » financé par le CTFD/AFD et le CCFD-Terre Solidaire.

Outre la collecte des adhésions et cotisations et les soumissions de projets, Alerte foncier sollicite le soutien de partenaires techniques et financiers nationaux ou internationaux.

## **CHAPITRE 2 : IDENTIFICATION DES PROCESSUS ET MÉTHODES ADOPTÉS POUR ATTEINDRE LES RÉSULTATS**

---

Les principes qui guident l'approche de travail de la plateforme sont les principes communs aux associations. Bien que non formalisés dans les statuts et règlement intérieur, les organes statutaires et opérationnels de la plateforme appliquent les principes de participation et d'inclusion dans la mise en œuvre des activités.

Le principe de participation se définit comme l'obligation de garantir l'information et la participation préalable des membres aux décisions qui les concernent.

Le principe d'inclusion recommande que l'on s'efforce activement de faire en sorte que des personnes d'origines diverses, ayant des identités distinctes, soient pleinement incluses dans tous les aspects de la vie associative.

A côté de ces principes, il importe, pour une organisation, de mettre en place des procédures ou identifier les processus inhérents à l'exécution de ses activités. Ainsi donc, sur la base des différents groupes d'activités identifiées dans le chapitre précédent, il sera procédé à :

- Identification et description de la démarche ou des processus de l'activité,
- Avantages à utiliser ce processus,
- Les contraintes à l'utilisation du processus ;
- Les bonnes pratiques ;
- Les leçons apprises de l'utilisation du processus ou de la démarche, et ;
- Les innovations ou les suggestions pour l'amélioration du processus ou de la démarche.

Le tableau ci-après retrace les processus identifiés à l'issue des consultations.

Tableau 2 : **identification et documentation des bonnes pratiques, des leçons apprises et des innovations**

Activités (type)	Identification et description de la démarche ou des processus de l'activité	Avantages à utiliser ce processus	Les contraintes à l'utilisation du processus	Bonnes pratiques	Leçons apprises	Innovations apportées / suggestions
<b>Activités liées à la production intellectuelle</b>						
Elaboration des documents de travail : PDS, PTA,	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recueil des propositions des OSC</li> <li>2. Compilation des contributions et agencement des idées (production de premier draft)</li> <li>3. Ateliers d'échanges, enrichissement et validation des positions consensuels</li> <li>4. Edition du document</li> <li>5. Organisation d'un atelier national de présentation</li> </ol>	<p>Les données d'entrée sont fournies par les membres</p> <p>Favorise l'information, la participation et l'implication de tous les membres sur le projet en cours</p>	<p>Le non-retour des demandes de propositions de la part des membres</p> <p>Les retours tardifs des propositions faites par les membres</p> <p>Les limites financières pour l'organisation des ateliers d'échanges et de validation</p> <p>L'étape 3 ne peut être appliquée à tous les documents de travail, notamment ceux qui concernent des sous activités telles les TdR...</p>	Application du principe de l'information préalable et de la participation / implication des membres	RAS	RAS
Elaboration de Note politique	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Production des données suite aux études, atelier</li> <li>2. Choix du thème sur la base des remontées d'informations et</li> </ol>	<p>Information des membres</p> <p>Appel à contribution des membres avant validation</p>	Difficultés / lenteurs des retours d'observations sur le projet de note	Le partage de la note politique aux membres avant diffusion	Les modalités de validation de la note de position de la plateforme, qui n'intègrent pas une approche participative et	RAS

	<p>la production de données (ateliers, études, conférences débats, analyse de documents...) par le GCS en collaboration avec le CS</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Production de la note politique par le ST et le CS</li> <li>4. Partage du projet de note par mailing-list aux membres pour information et enrichissement</li> <li>5. Validation par le GCS ou par l'AG suivant la nature de la note ou l'urgence du contexte de production de la note</li> </ol>	Prise en compte du principe de participation et implication des membres	<p>Difficultés à obtenir un consensus par échange mailing</p> <p>Le mode de validation par le GCS, en cas d'urgence, n'est pas partagé par tous</p>		<p>inclusive, peuvent être source de désaccord interne sur la position de la plateforme.</p> <p>Nécessité de formaliser le processus de validation des notes de politique, surtout les notes de position qui engagent chacun des membres de la plateforme</p>	
Etudes	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Choix de la thématique par le GCS et le CS</li> <li>2. Information des membres / appel à candidature pour l'exécution</li> <li>3. Choix du consultant après évaluation des propositions</li> </ol>	Valorisation des membres par la recherche de compétences interne à la plateforme avant ouverture aux compétences externes	<p>Absence du principe participation des membres dans le choix de la thématique</p> <p>Absence d'outil d'évaluation de la pertinence et de l'urgence du traitement de la thématique</p>	<p>Valorisation des membres</p> <p>Partage des résultats des études qui contribue à l'information / formation et l'appropriation par les membres et tout autre acteur</p>	RAS	Inclure dans le processus, la publication des études et une large diffusion des résultats

	<p>4. Atelier de cadrage avant exécution de l'étude</p> <p>5. Mini-atelier de restitution devant le GCS et le ST</p> <p>6. Atelier de présentation des résultats de l'étude</p>					
Activités liées au renforcement de capacités						
Activités (type)	Identification et description de la démarche ou des processus de l'activité	Avantages à utiliser ce processus	Les contraintes à l'utilisation du processus	Bonnes pratiques	Leçons apprises	Innovations apportées / suggestions
Atelier d'information / formation	<p>Fonction des zones</p> <p>A l'intérieur du pays le choix des cibles est laissé au PF tout en lui donnant des orientations sur les cibles</p> <p>A Abidjan, les invitations des membres de l'intérieur dépend du budget. Le nombre de participation prend aussi en compte l'importance du thème</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Choix du thème par le GCS sur la base des remontées d'information et des contingences ou des de la pertinence du sujet</li> <li>2. Recrutement des consultants formateurs</li> </ol>	Application du principe de participation en intégrant les membres de l'intérieur du pays	Difficultés dans la prise en charge des membres, ce qui implique un choix des participants de l'intérieur alors qu'en principe, tous devraient y prendre part en tant que membres	L'interactivité recherchée lors des sessions d'information / formation	<p>Nécessité de mettre en place un agenda pour le recueil des besoins et la planification des sessions de renforcement des capacités des membres</p> <p>Nécessité de diffuser (mailing group, WhatsApp...) le rapport d'atelier et les outils et supports de formation</p>	<p>Mettre en place un outil d'évaluation de la pertinence et de la méthodologie de formation</p> <p>Mettre en place un outil de suivi-évaluation des recommandations des formations</p> <p>Intégrer la prise en charge des participants par les organisations qu'ils représentent, pour renforcer l'engagement des membres et éviter un sentiment de discrimination pour les membres qui n'en bénéficient pas</p>

	3. Tenue de l'atelier 4. Rapportage de l'activité					
Partage d'expériences au sein de la plateforme	1. Appel à manifestation d'intérêt pour le partage d'expériences 2. Invitation d'autres organisations non membres à partager leurs expériences reconnues 3. Organisation de l'atelier de partage	RAS	Difficultés à prendre en charge tous les membres, surtout ceux venant de l'intérieur du pays	Une bonne communication sur l'activité	Difficultés des membres non pris en charge à y participer à leurs propres frais	Diffusion de l'atelier en direct sur une plateforme de réseaux sociaux  Partage des documents de formation à la fin de l'atelier ainsi que du rapport d'activité
<b>Activités liées au plaidoyer</b>						
<b>Activités (type)</b>	<b>Identification et description de la démarche ou des processus de l'activité</b>	<b>Avantages à utiliser ce processus</b>	<b>Les contraintes à l'utilisation du processus</b>	<b>Bonnes pratiques</b>	<b>Leçons apprises</b>	<b>Innovations apportées / suggestions</b>
Plaidoyer  Communication externe / visibilité	Elaboration d'une stratégie de communication par le ST  Elaboration d'une stratégie de plaidoyer	L'engagement civique est nécessaire. Le travail de plaidoyer permet de parler aux décideurs politiques pour s'assurer que les décisions ou orientations de politiques foncières prises vont dans le sens de l'intérêt général	RAS	RAS	La stratégie de communication s'est arrêtée avec la fin du projet qui le portait. Depuis lors, il n'y a pas de nouveau plan de communication  Absence de capitalisation pour une appropriation par les membres	Intégrer les membres comme acteurs locaux de mise en œuvre de la stratégie de communication

Participation aux instances de prises de décision	Sur invitation des autorités publiques ou politiques	RAS	RAS	RAS	Soumis à la discrétion des autorités, qui peuvent s'y soustraire s'ils estiment le sujet abordé assez sensible	
<b>Activités liées au développement institutionnel</b>						
<b>Activités (type)</b>	<b>Identification et description de la démarche ou des processus de l'activité</b>	<b>Avantages à utiliser ce processus</b>	<b>Les contraintes à l'utilisation du processus</b>	<b>Bonnes pratiques</b>	<b>Leçons apprises</b>	<b>Innovations apportées / suggestions</b>
Communication interne / sensibilisation	Création de WhatsApp group	La création de WhatsApp group a permis de dynamiser la communication interne de la plateforme	Nécessité pour les membres d'avoir des smartphones et du crédit data pour avoir accès aux informations diffusées sur le WhatsApp group	Communication en temps réel  Modération de la plateforme par un administrateur	Urgence à s'adapter à l'évolution et utiliser les nouveaux outils de l'information et de la communication	RAS
Veille	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Observations sur les sites, les informations en lien avec le foncier</li> <li>– Demandes d'information aux partenaires</li> <li>– Inscription sur les newsletters</li> <li>– Consultation des communications du conseil des ministres</li> <li>– Google alerte</li> </ul>	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
Recherche de financement /	Absence de processus en raison de l'absence	RAS	RAS	RAS	RAS	Des propositions de projets sont

soumission aux appels à proposition ou manifestation d'intérêt / développement de partenariat financier	de personnalité juridique.					<p>formulées sous l'égide d'Alerte foncier, mais portés par des organisations régulièrement constituées avec des partenaires d'exécution membre de la plateforme</p> <p>Elaboration d'un plan de financement en cours... ?</p>
---	----------------------------	--	--	--	--	--

## CHAPITRE 3 : LES ACQUIS DE LA PLATEFORME ET MECANISMES D'APPROPRIATION

---

### I. Les acquis de la plateforme

Les acquis de la plateforme peuvent être perçus sur plusieurs aspects. Nous en présenterons celles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'organisation et ensuite les acquis dans le déploiement de ses actions.

#### *Les acquis au niveau de l'organisation et du fonctionnement de la plateforme*

Pour une plateforme constituée de plusieurs profils d'organisations, Alerte Foncier totalise plus de huit années d'activités sans discontinuité. Cela est une performance de fonctionnement dans un environnement où rare sont les organisations multi-acteurs qui dépassent le cap de trois ans.

Depuis sa création, Alerte foncier tient régulièrement des réunions surtout au niveau du Groupe de Coordination Stratégique qui tient régulièrement ses quatre réunions annuelles. Il en va aussi de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui permet qui permet aux membres d'apprécier les rapports d'activités annuelles et de valider, en tant qu'organes souverain, les orientations recommandées par le GCS.

L'application des principes d'inclusion et de participation sont réellement partagés dans l'approche de mise en œuvre des activités. Une des pratiques fortes au sein de l'organisation est la recherche du consensus dans la prise de décision, même si cela apparaît difficile dans certaines situations. Dans de tels cas c'est l'application du principe démocratique qui prévaut avec le privilège de la majorité.

#### *Les acquis du dialogue politique et du plaidoyer*

Parmi les acquis majeurs de la plateforme Alerte Foncier, l'instauration d'un dialogue avec les décideurs public dès sa création en 2015 est à noter. En effet ce dialogue avec les décideurs a permis à la plateforme d'inscrire des recommandations sur le projet de création d'une agence dédiée à la sécurisation foncière rurale. Lesquelles recommandations ont été prises en compte, en partie, dans le décret n° 2016-590 du 03 août 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'agence foncière rurale, dénommée AFOR.

Les notes de politique sont la production du comité scientifique. Elles découlent de réflexion sur des actualités de la gouvernance foncière ayant des enjeux directs pour les communautés. Dans bien de cas, elles font suite aux recommandations des études menées pour comprendre un phénomène ou en vue d'anticiper sur les décisions de politiques publiques. A ce jour, Alerte Foncier a produit huit (8) notes politiques dont un document de prise de position sur le foncier rural en Côte d'Ivoire. Les dernières notes politique ont été présentées aux autorités administratives afin qu'il soit tenu compte des attentes des populations telles que recommandées par les études.

Au niveau du dialogue avec les décideurs on peut retenir les acquis retranscrit dans le tableau suivant :

Quelques Propositions faites (demandes formulées)	Eléments pris en compte par le gouvernement
Renforcer la coordination des programmes et projets de sécurisation du foncier rural par la mise en place d'une Haute Autorité sur le Foncier Rural.	Création de l'Agence Foncière Rurale
Inclure la veille et la régulation du marché foncier rural comme l'un des domaines de compétence de l'Agence Foncière Rurale (AFOR) face à la montée en puissance du phénomène de l'accaparement des terres.	Inscription comme dernière mission de l'AFOR, à l'article 5 : – Assurer la veille du marché foncier rural
Faire la relecture de la loi foncière de 1998	Un comité de relecture mise en place au niveau du Ministère de l'Agriculture en 2017. promulgation de la loi n°2019-868 du 14 octobre 2019 modifiant la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, telle que modifiée par les lois n° 2004-412 du 14 août 2004 et n° 2013-655 du 13 septembre 2013.
Participation à l'élaboration des grandes lignes des réformes en matière foncière, notamment aux processus d'élaboration, d'adoption et/ou la mise en œuvre des dispositions réglementaires de la gouvernance du foncier rural.	Signature en mars 2019 de 4 décrets abrogeant les décrets d'application de la loi 98-750. Il s'agit de : – Décret n°2019-263 du 27 mars 2019 portant définition de la procédure de <b>délimitation des territoires des villages</b> . – Décret n°2019-264 du 27 mars 2019 portant organisation et attributions des <b>comités sous-préfectoraux</b> de gestion foncière rurale et des <b>comités villageois</b> de gestion foncière rurale. – Décret n°2019-265 du 27 mars 2019 fixant la procédure de consolidation des droits des <b>concessionnaires</b> provisoires de terres du domaine foncier rural. – Décret n°2019-266 du 27 mars 2019 fixant les modalités d' <b>application au domaine foncier rural coutumier</b> de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998. Signature du décret n°2023-238 du 05 avril 2023 déterminant les procédures d' <b>immatriculation</b> des terres du domaine foncier rural.
Participation à l'élaboration des grandes lignes des réformes en matière foncière, notamment aux processus d'élaboration, de validation et/ou la mise en œuvre des dispositions opérationnelles du foncier rural.	– Contribution à l'amélioration du Manuel des opérations de sécurisation foncière ; – Contribution à l'élaboration et la validation du guide de l'ingénierie socio-foncière (Guide ISF)
Préparation des notes politiques et communication autour des propositions (activités de lobbying)	Plusieurs notes politiques ont été rédigées et ont servi de base au lobbying

### ***Les acquis du suivi-citoyen***

Au regard des enjeux et dans sa vision de participation à l'amélioration du dispositif de gouvernance, de sécurisation foncière, en vue de garantir la sécurité foncière aux détenteurs de droit, la plateforme ALERTE-Foncier, a diligenté un suivi citoyen avec la collaboration de l'AFOR dans six (6) régions cibles de la mise en œuvre du Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la Politique Foncière Rurale (PAMOFOR). Ce projet a été financé par la Banque Mondiale à hauteur de 27,4 milliards FCFA pour apporter une meilleure réponse aux difficultés liés à la reconnaissance administrative des droits coutumiers et à leur formalisation par le certificat foncier et les contrats.

Le suivi-citoyen, qui a été mené en collaboration avec l'AFOR vise à évaluer la mise en œuvre du projet, identifier les difficultés afin de proposer des solutions de mitigation relativement aux problématiques soulevées. Plusieurs constats ont été faits et des recommandations ont été adressées à l'AFOR.

Ces recommandations ont été prises en compte par l'AFOR et intégré dans les processus des nouveaux projets en cours de lancement. Il s'agit notamment de la durée de la sensibilisation qui fait aujourd'hui objet d'un guide de l'ingénierie socio-foncière, de l'élargissement du champ de mise en œuvre des projets et de leur gratuité, de la possibilité d'immatriculation en l'état des parcelles objet de certificat foncier collectif.

### ***Les acquis de l'information / formation***

L'information / sensibilisation et le renforcement des capacités sur la gouvernance foncière rurale a été un axe important dans les activités de la plateforme. Aujourd'hui, la quasi-totalité des membres et sympathisants de la plateforme reconnaissent que leur niveau de connaissance sur la question foncière a connu un mélioratif depuis leurs participations aux conférences-débats et aux ateliers de renforcement de compétences sur les cadres juridiques et opérationnels de la sécurisation foncière rurale.

## **II. Mécanismes d'appropriation, de partage et de diffusion et durabilité**

### ***L'appropriation***

La capitalisation doit être intégrée dans la culture organisationnelle. Cela peut se faire par des politiques internes qui valorisent l'apprentissage et la documentation, ainsi que par des systèmes de récompenses pour les personnes qui partagent activement leurs expériences.

### ***Le partage***

Le partage de la capitalisation est crucial pour qu'elle bénéficie à l'ensemble des acteurs de la plateforme, mais aussi à des partenaires externes. Pour ce faire, Alerte Foncier doit continuer d'inscrire dans ses activités, les ateliers de partage d'expériences et s'assurer de partager les rapports d'activités à tous les membres à partir du *mailing-list*.

### ***Mécanisme de diffusion***

Pour garantir la diffusion de la capitalisation à un public plus large (autres ONG membres, communautés locales, décideurs publics, bailleurs de fonds, etc.), il est important de diversifier les canaux de diffusion.

- **Partenariats et réseaux** : Renforcer les partenariats avec d'autres ONG, organisations internationales, institutions académiques et gouvernements pour partager les résultats et les bonnes pratiques. Participer à des forums et à des événements internationaux permet également de faire connaître les expériences.
- **Utilisation des médias sociaux** : Promouvoir la capitalisation à travers des publications sur les réseaux sociaux, notamment LinkedIn, Twitter, Facebook, ou Instagram. Cela permet d'atteindre un large public, de sensibiliser à des causes spécifiques et d'encourager d'autres organisations à adopter des pratiques similaires.

### *Mécanisme de durabilité*

Pour garantir que la capitalisation continue à être utilisée et qu'elle génère des impacts durables, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de pérennisation. Plus particulièrement, il s'agira de :

- Création de postes dédiés à la capitalisation : Désigner une ou plusieurs personnes responsables de la gestion et de la mise à jour continue des ressources de capitalisation ;
- Intégration dans les projets futurs : La capitalisation doit être un processus intégré dès le début de chaque projet / activité. Cela inclut la documentation des objectifs, des méthodologies et des résultats en cours pour pouvoir en tirer des enseignements tout au long de la mise en œuvre des projets ;
- Suivi et évaluations continues : Assurer un suivi régulier des projets pour vérifier que les leçons apprises sont mises en œuvre et que les bonnes pratiques sont partagées et adaptées au fur et à mesure. Les évaluations finales doivent inclure une analyse approfondie des connaissances acquises et leur contribution à l'amélioration des activités de la Plate-Forme.

## **PARTIE 3**

---

# **EVALUATION DE L'ORGANISATION ET DU PLAN DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE 2021 – 2025**

---

## CHAPITRE 1 : EVALUATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME

---

Alerte foncier est une jeune plateforme d'organisations de la société civile. L'évaluation de la plateforme portera d'une part sur sa capacité organisationnelle et d'autre part sa capacité opérationnelle à travers la mise en œuvre du plan de développement stratégique 2021 – 2025.

### I. Statut juridique et capacité organisationnelle

#### 1.1 Déclaration

Bien que créée en 2015 et ayant adopté, lors de l'Assemblée Générale Constitutive de 2020 des Statuts et Règlement Intérieur, la plateforme Alerte Foncier ne dispose pas encore de récépissé de déclaration et la publication au journal officiel de la république de Côte d'Ivoire afin de disposer pleinement de la personnalité juridique. Elle dispose cependant d'un récépissé de dépôt qui lui permettrait d'exercer conformément aux dispositions de la loi de 1960-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations : *« pendant un délai de 2 mois à compter du dépôt de la déclaration, l'association ne peut exercer aucune activité »* (article 9).

L'ordonnance de 2024-368 du 12 juin 2024 en son article 5 maintient Alerte foncier dans une certaine précarité : *« les OSC sont soumises au régime de la déclaration préalable, à l'exception des fondations qui relèvent du régime de l'autorisation préalable. Toutes OSC non déclarées ou non autorisées ne peut notamment : disposer d'un patrimoine propre, avoir de droits sur son nom, contracter avec l'Etat ou des tiers, recevoir des dons ou legs, ouvrir un compte bancaire ou contracter à son nom, agir en justice comme demandeur, recevoir une subvention ou des fonds publics... »*. Cette contrainte juridique restreint ses capacités administratives car n'ayant pas pleinement une existence légale.

#### 1.2 Structuration / organisation de la plateforme Alerte foncier

La plateforme est dotée de Statut et d'un règlement intérieur. Elle dispose de quatre organes statutaires et de deux cellules opérationnelles.

**L'Assemblée Générale** qui est composé de l'ensemble des membres, à jour de leurs cotisations et contributions, est l'organe suprême de décision de la plateforme. A ce jour, les Assemblées Générales Ordinaires ont régulièrement été tenues, une fois l'an, conformément à l'article 18 des Statuts. Toutefois, on note que qu'à l'exception de 2021, pour laquelle il n'y a pas eu d'AG, les Assemblées Générales de 2017, 2019 et 2023 ont été décalées pour se tenir au cours du premier trimestre de l'année suivante.

La période de tenue de l'AG généralement dans la seconde moitié du mois de décembre semble présenter quelques contraintes d'agenda aux membres. La raison est que cette période est beaucoup chargée en raison du volume d'activités au sein de certaines organisations membres, et d'autre part, c'est la période de vacances pour d'autres organisations membres. Des

propositions vont dans le sens d'une organisation de l'Assemblée Générale dans le premier trimestre de l'année suivant l'exercice.

La composition de l'Assemblée Générale lors de sa tenue a posé quelques difficultés notamment dans la validité des participants relativement à la condition « être à jour de ces cotisations ». Les modalités de validation des décisions passent l'obtention du quorum de deux tiers des membres à jour de leur cotisation par les délibérations à la majorité simple des membres présents ou représentés, selon les termes de l'article 19 des Statuts. Depuis 2020, il est exigé une seule voix par organisation, quel que soit le nombre de membres de l'organisation présent à l'AG.

L'idéal aurait été qu'un seul membre par organisation soit présent dans la salle de l'AG. Le système de procuration a besoin d'être amélioré notamment par une information préalable et une procuration formelle signée en bonne et due forme.

**1.3 Le Groupe de Coordination Stratégique.** Composé de sept membres élus par l'AG, le GCS est le conseil d'Administration de la plateforme. Il a pour rôle de réfléchir sur les orientations stratégiques de la plateforme, d'exercer une mission de veille sur la vision, les missions et les objectifs. Il est dirigé par un président désigné par le collège des membres élus par l'AG. Il se réunit ordinairement tous les deux mois sur convocation du Président, et extraordinairement chaque fois que de besoin. Le présent bureau du GCS a été mis en place lors de l'AG de 2023, et son mandat court jusqu'à l'AG de 2026. Parmi ses principales attributions du GCS, on peut citer les tâches suivantes :

- Faire le bilan moral des activités de la plateforme ;
- Déterminer les grandes orientations et les objectifs prioritaires au niveau opérationnel ;
- Assurer la présidence de l'assemblée générale ;
- Doter la plateforme d'un plan d'action ;
- Veiller au respect de la vision et des principes d'Alerte-foncier ;
- Approuver les conventions de partenariats ou les initiatives de dialogue politique ;
- Mettre en œuvre et suivre les actions du plan d'action de la plateforme ;
- Rendre compte aux membres d'Alerte de sa gestion politique et financière ;
- Elaborer le budget de la plateforme ;
- Coordonner le fonctionnement du secrétariat technique ;
- Désigner les personnes pour représenter la plateforme.

De nos consultations, il ressort quelques dysfonctionnements :

- Le GCS ne dispose pas à ce jour d'un document d'organisation interne qui organiserait efficacement le fonctionnement du groupe et les modalités de prises des décisions ;
- Le principe du consensus préside à la prise de décision, mais de plus en plus la prise des décisions ne se fait pas toujours avec l'assentiment de tous les membres ;
- Des postes sont attribués aux différents membres, toutefois les tâches des membres ne sont pas clairement définies.

**1.4 Le Commissariat aux Comptes** est composé de deux membres élus dans les mêmes conditions que les membres du Groupe de Coordinations Stratégique. L'actuel bureau du commissariat aux comptes a été mis en place lors de l'AG de 2023. Le CAC examine les comptes annuels et dresse un rapport spécial à l'assemblée générale assorti de leurs

observations et propositions. Il ressort de notre diagnostic, l'absence d'un manuel de procédure administrative et financière qui permettrait de garantir l'efficacité, la transparence et la conformité des opérations tout en assurant une gestion rigoureuse des ressources.

Par ailleurs, Alerte-Foncier, du fait de son statut juridique actuel, ne dispose pas d'un compte bancaire propre.

**1.5 Le Comité Scientifique** est composé de personnalités de profil différent et ayant une expertise avérée en lien avec le foncier. Choisi sur des critères d'expertises, ils sont au nombre de cinq membres permanent, à qui il peut être adjoint des membres consultatifs. Il a pour rôle, le pilotage de la réflexion prospective, la systématisation des produits de la réflexion et leur publication.

Mis en place en 2018, le CS a connu un réaménagement en 2021, officiellement pour convenance personnelle de certains membres. La participation de ses membres à la rédaction des notes de politique aux décideurs constitue une contribution importante des membres du CS. Parmi les activités réalisées, on peut citer celle avec le Directeur du Foncier Rural pour un plaidoyer en faveur de la modification de certaines dispositions de la loi foncière rurale et la stratégie de gouvernance foncière.

Des observations sont faites sur les modalités de choix par le GCS qui ne sont pas soumis à validation par l'AG, mais une simple information. En outre, les membres étant à titre permanent, il n'existe pas de modalité de récusation.

### **1.6 Ressources humaines**

Depuis sa création le 21 janvier 2015 à ce jour, la plateforme fonctionne avec un système de personnels à temps partiel et personnels dédiés. Dans la pratique la plateforme fonctionne à partir du personnel de l'organisation assurant la présidence du Groupe de Coordination Stratégique, c'est-à-dire Inades-Formation. Ce personnel intervient en principe à temps partiel, pour assurer l'exécution des activités de la plateforme. Il s'agit du chargé du foncier et du comptable de Inades-Formation, chargé respectivement d'assurer le Secrétariat Technique et la comptabilité de la plateforme. Ces deux personnes sont bien souvent, aidé dans leurs tâches Alerte Foncier par d'autres membres du personnel d'Inades-Formation.

La plateforme a recruté pour les exercices de 2017 et 2018, un assistant technique pour un contrat à durée déterminé de douze mois. Leurs contrats n'ont pas été renouvelés, laissant ainsi les tâches du Secrétariat Technique au soin du personnel de Inades Formation. Face aux faiblesses de l'action de communication de la plateforme et devant l'urgence de remédier à ce fait (qui est une recommandation de l'AG) Alerte Foncier a recruté en septembre 2024, un chargé de communication, qui à ce jour, reste le seul personnel de la plateforme.

En somme, la plateforme ne dispose que d'un seul poste comme personnel dédié. L'absence de personnel dédié a un impact sur le niveau de mise en œuvre des activités et l'atteinte des objectifs, notamment en termes de diligence et d'efficacité.

## ***1.7 Finances de la plateforme***

Les ressources d’alerte-foncier proviennent essentiellement de :

- droits d’adhésion fixes à 10 000 f CFA et cotisations annuelles des membres de 12 000 f CFA ;
- subventions et dons ;
- contributions bénévoles (ressources financières, matérielles et humaines) ;
- produits des activités développées par alerte-foncier.

Au titre des droits d’adhésion, la plateforme a engrangé à la date du 29 novembre 2024, 720.000 F CFA qui correspond à 72 membres ; alors qu’elle se prévaut de compter plus de 300 membres déclarés. Les cotisations annuelles sont passées de 90.000 F CFA en 2020 à 460.000 pour l’exercice 2023 indiquant ainsi que pour cet exercice, seulement 46 membres se sont acquittés de leurs cotisations annuelles. Aucun don, ni subventions n’ont été enregistrés. Depuis la mise en place de la trésorerie de la plateforme, c’est un fonds de deux million trois cent vingt-deux mille (2.322.000) francs CFA qui a pu être mobilisé par les membres.

Au titre des contributions bénévoles, on note depuis la création de la plateforme, la mise à disposition de ses infrastructures et matériels roulants par Inades-Formation pour l’exécution de certaines activités. Audace Institut Afrique a aussi apporté des contributions bénévoles lors des exercices 2017, lors de l’organisation de conférences débats entièrement financé sur son budget propre.

La plateforme Alerte Foncier a bénéficié de subventions pour le financement de deux projets. Il s’agit du projet « Alerte foncier, pour une gouvernance inclusive et durable du foncier rural en Côte d’Ivoire » par l’UE et le projet « d’accompagnement de la plateforme ALERTE-Foncier pour sa participation effective à l’amélioration de la gouvernance foncière rurale en Côte d’Ivoire » financé par le CTFD/AFD. Chacun de ces deux projets majeurs a par ailleurs, bénéficié du cofinancement du CCFD-Terre Solidaire. Il faut noter qu’en réalité Alerte a pu obtenir ces financements à travers un montage car Alerte Foncier n’a pas la personnalité juridique pour contracter, mais encore, elle ne répondait pas aux critères administratifs et financiers pour être éligible à ces financements. Les projets ont donc été placés sous son égide de la plateforme, mais avec le profil administratif et financier des organisations membres qui répondaient aux critères administratifs et financiers. A côté de ces financements de projets, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, CCFD-Terre Solidaire, partenaire financier historique des organisations membres que sont ASAPSU, CERAP, ARK et Inades Formation s’est engagé à apporter un financement annuel à la plateforme, à hauteur moyenne de dix-neuf millions.

Le rapport des CAC consulté ne donnent aucuns détails sur les différents financements reçus au titre des subventions des partenaires financiers.

### ***La question du financement***

A sa création, les principaux animateurs de la plateforme ont subtilement opté pour un mécanisme de financement laissé à la discrétion de chaque initiateur d’activités, tout comme une contribution volontaire attendue des participants aux réunions institutionnelles. Ce mécanisme de financement peut

trouver son explication dans le modèle de plateforme promu, qui, à cette époque, semblait être un outil informel rassemblant des OSC pour porter leur voix, et non une organisation formelle régulièrement constitué et disposant de toutes les ressources pour s'assumer de façon autonome.

Au fil du temps, dans la pratique, Inades Formation a supporté l'essentiel des charges par la mise à disposition de ses locaux, de son personnel et de matériels roulants, l'organisation de pause-café et déjeuner, le paiement des honoraires, perdiems et autres intéressements lors des activités exécutées au nom de la plateforme. Il faut souligner que ce soutien financier a été mis en place par Inades Formation, en négociation avec son partenaire financier qu'est le Comité de Coordination de lutte contre la Faim et pour le Développement, Terre Solidaire (CCFD-Terre solidaire). L'autre contribution significative est venue d'Audace Institut Afrique notamment qui prenaient en charge les dépenses des activités qu'elle organisait pour le compte de la plateforme.

A terme, ce financement des activités exécutées au nom de la plateforme étaient en réalité des lignes budgétaires négociées et mises en place en accord avec les partenaires financiers de ces organisations.

En 2018, un projet est financé par l'Union Européenne pour soutenir le développement des OSC intervenant dans le foncier dénommé « plateforme Alerte foncier : pour une gouvernance inclusive... ». En réalité, la nature même de la plateforme Alerte foncier qui n'a pas d'existence légale ne lui permet pas d'obtenir des subventions et financements. Toutefois, la mise en œuvre de ce projet a soutenu les activités de la plateforme de décembre 2018 à janvier 2021.

Le projet « plateforme Alerte foncier : pour une gouvernance inclusive... » est une proposition de quatre organisations membres de la plateforme, Inades Formation Audace Institut, ASAPSU et ARK soutenu par le partenaires technique et financier CCFD-Terre Solidaire qui a été soumis suite à un appel à proposition de l'Union Européenne. D'un point de vue juridique et financier, ce projet est porté par CCFD-Terre Solidaire, Inades Formation et Audace Institut avec pour partenaires d'exécution au niveau local, ASAPSU et ARK. La plateforme Alerte foncier, en tant qu'organisation, n'y est pas formellement partie prenante.

A la suite, la plateforme a bénéficié d'un financement du Comité Technique Foncier et Développement et de l'AFD à travers le projet « d'accompagnement de la plateforme ALERTE-Foncier pour sa participation effective à l'amélioration de la gouvernance foncière rurale en Côte d'Ivoire »

Depuis la fin de ce dernier projet, la plateforme Alerte foncier fonctionne essentiellement sur la ligne budgétaire mise en place par la collaboration entre Inades Formation et son bailleur traditionnel, le CCFD-Terre Solidaire.

### ***1.8 Définition de politiques et stratégies***

Formalisé à partir de 2017, la plateforme élabore chaque année, un plan de travail. Les activités de 2018 à 2020 ont été déclinées à partir du plan triennal 2018-2020. Par la suite, un plan de développement stratégique a été élaboré pour la période 2021-2025.

Sur la base de ces documents programmatiques, la plateforme offre trois types de services :

- l'information / sensibilisation à travers des ateliers thématique aussi bien à Abidjan que dans les régions et les départements ;

- le renforcement de capacité de ses membres sur la connaissance des textes encadrant la gouvernance foncière, mais aussi sur l’accompagnement et le développement des compétences ;
- le plaidoyer ; la stratégie de plaidoyer mis en place s’appuie sur des études pour accompagner sa prise de position, des notes politiques et une participation active aux processus d’élaboration des politiques publiques sur le foncier.

### ***1.9 Infrastructure propre à la plateforme.***

A ce jour, la plateforme ne dispose pas d’infrastructure propre. Depuis sa création, son siège est assimilé au siège de l’organisation qui assure la présidence du Groupe de Coordination Stratégique, Inades-Formation. Cet état de fait crée, bien souvent et à juste titre, une confusion dans l’esprit de certains partenaires et même de certains “membres“. Comme un juste prolongement des choses, elle ne dispose que depuis le recrutement d’un chargé de l’animation et la communication, de quelques matériels dédiés.

## **II. Motivation organisationnelle / Membership**

Le Membership est le fait de devenir membre, ou d’appartenir à un groupe, une communauté partageant des valeurs spécifiques et poursuivant une vision commune dans l’intérêt de ses membres. Lors de sa création en janvier 2015, l’adhésion à la plateforme est restée libre. C’est l’AG de 2017 qui a institué un droit d’adhésion afin de mieux distinguer les membres de simples sympathisants.

Le membership sera évalué sous quatre thèmes à savoir i) le partage de la vision, mission et valeurs, ii) visibilité, légitimité et représentativité, iii) la culture associative et le sentiment d’appartenance, et iv) le système de valorisation des membres.

### ***2.1 Partage de la vision, mission et des valeurs***

Pour rappel, la vision d’Alerte Foncier est de « une politique foncière juste et équitable dans une perspective de cohésion sociale et de développement durable ». Les valeurs prônées sont l’intégrité morale, l’honnêteté intellectuelle et l’ouverture au débat sans esprit partisan ; la confiance, la solidarité, la cohésion ; l’égalité de tous les membres ; le respect mutuel et la transparence dans la conduite de toutes les actions de campagne qu’elle initiera.

Alerte-foncier a pour objet de promouvoir et de coordonner la participation des organisations de la société civile (OSC) ivoirienne pour contribuer à une évolution constructive de la gouvernance foncière, la protection et la sécurisation des droits fonciers des personnes en Côte d’Ivoire tout en préservant les intérêts des générations futures.

Les consultations auprès de certains membres permettent de dégager les constats ci-dessous :

- si la vision et les valeurs sont, dans l’ensemble, partagé par les membres ;
- en revanche, les missions pour y parvenir ne semblent pas être comprises.

En effet, la plateforme Alerte-Foncier dans son fonctionnement, devrait s’enrichir des travaux de ses membres sur lesquels, elle s’appuiera pour élaborer les notes politiques et mener un plaidoyer. En contrepartie, la plateforme offrira un renforcement de compétences et une

visibilité. Les consultations indiquent que les membres semblent attendre, outre l'élaboration de documents politique et stratégique et le renforcement des capacités, que la plateforme finance leurs activités sur le terrain. Dès lors, une clarification des attentes des membres vis-à-vis de la plateforme doit être menée afin que chacun comprenne ce qu'il peut attendre et ce qu'il doit faire pour une construction dynamique de la plateforme.

Les consultations ont révélé, de façon générale, que la majorité des membres de la plateforme ne sont pas inscrits dans un processus dynamique de construction et de co-construction au regard de l'absence de retour du questionnaire qui leur a été adressé. A titre d'exemple, seulement deux membres en régions ont daigné renseigner le questionnaire.

## **2.2 Visibilité de la plateforme, légitimité et représentativité**

La visibilité de la plateforme est en nette progression auprès des acteurs publics et des principaux partenaires techniques et financiers qui interviennent sur la question foncière, entre autres la Banque Mondiale, la FAO, l'AFD, l'USAID...

Mais cette visibilité reste circonscrite à Abidjan. Malgré les activités en région, les acteurs publics régionaux ne se souviennent pas, au premier chef, de la plateforme. Cela s'explique par sa présence épisodique au niveau des régions. En outre, les points focaux chargés de la promotion de la plateforme au niveau des régions, présente eux-mêmes des insuffisances. Lorsqu'ils ne font pas allusion à une autre plateforme, PANAFICI, de laquelle ils sont pour la plupart issus, ils ont du mal à dissocier la plateforme Alerte foncier de l'organisation membre Inades Formation. A titre d'exemple, lors des consultations en région, des "membres" de la plateforme en entendaient parler pour la première fois. Pour ceux qui reconnaissaient en avoir entendu parler ou avoir participé à une activité, ils ne savaient pas qu'il existait un processus d'adhésion.

Dans le processus de consultation, l'image générale projetée par des "membres" qui ne connaissent que vaguement Alerte Foncier, laisse percevoir que les communautés rurales n'en savent pas grand-chose non plus.

## **2.3 Culture associative et sentiment d'appartenance**

La culture et l'esprit associatif sont méconnus de la majorité des membres de la plateforme. Cette situation ne permet pas de travailler à l'atteinte d'un intérêt commun tout en favorisant l'entraide en membres. Elle recommande des prédispositions au bénévolat. A la date du 17 décembre 2024, seulement 16,79% des membres sont à jour de leur cotisation annuelle.

Date	Membre / sympathisant à titre d'organisation	Membre / sympathisant à titre personnel	Total	Membres ayant régulièrement adhéré		Total	Membres à jour des cotisations au 20/11/24		Total
				Organisation	Personnel		Organisation	Personnel	
2015	-								-
2016	-								-
2017	-								-
2018	-								-
2019	-								-
2020	-			39	06	45			
2021	-			08	04	12			

2022	-			00	01	01			
2023	-			03	00	03			
2024	107	149	256	08	00	08	23	04	27
S/total				58	11				
	<b>Total</b>		<b>95</b>	<b>Total</b>		<b>69</b>	<b>Total</b>		<b>27</b>

Source : notre étude

## 2.4 Système de mesures de valorisation des membres

Le système de valorisation des membres se présente sous deux aspects : le renforcement des capacités qui apporte une plus-value aux capacités et compétences des membres, le partage des expériences qui permet d'une part d'enrichir les connaissances et d'autre part d'offrir de la visibilité aux membres et à leurs travaux.

Un des constats majeurs à ce chapitre est l'assimilation de la valorisation des membres au traitement pécuniaire lors des ateliers, assises et Assemblée Générale.

### III. Positionnement de la plateforme sur l'échelle de vie des organisations

La capacité organisationnelle et le membership de la plateforme ALERTE Foncier, tel que décrit, indique que sur une échelle d'évolution à cinq niveaux, la plateforme se situe au niveau 2 qui correspond à une *phase de développement*. Ce positionnement est entre la phase de création et celle de la croissance. Cela indique qu'il y a eu des acquis sur lesquels ALERTE Foncier devra se baser pour assoir sa notoriété et poursuivre sa croissance de manière pérenne.

En effet, l'organisation ne dispose pas encore de la personnalité juridique qui puisse la rendre pleinement autonome dans ses actions ; mais au-delà, elle présente des faiblesses relatives à sa gouvernance, son membership et son système de financement.

Bénéficiant d'une bonne structuration avec des statuts clairs et des organes institutionnels bien représentés, ALERTE Foncier ressemble à une organisation solide qui peut valablement se projeter et être autonome. Les membres fondateurs et l'Assemblée Constitutive de 2020, voulant éviter une faiblesse à la jeune plateforme, ont édicté les derniers alinéas de l'article 22.2 du règlement intérieur relatif aux critères de choix du coordonnateur (Président du GCS) afin de bénéficier de ses infrastructures, de son personnel et de son expérience en matière de gestion.

Malheureusement ce qui devait être une force pour la plateforme, présente un risque pour sa pérennité si des mesures d'accompagnement et d'autonomisation vis-à-vis de ses membres ne sont pas prises. Aujourd'hui, en termes de visibilité, ALERTE Foncier se confond à Inades Formation au point que le lapsus est courant même pour les membres de la plateforme.

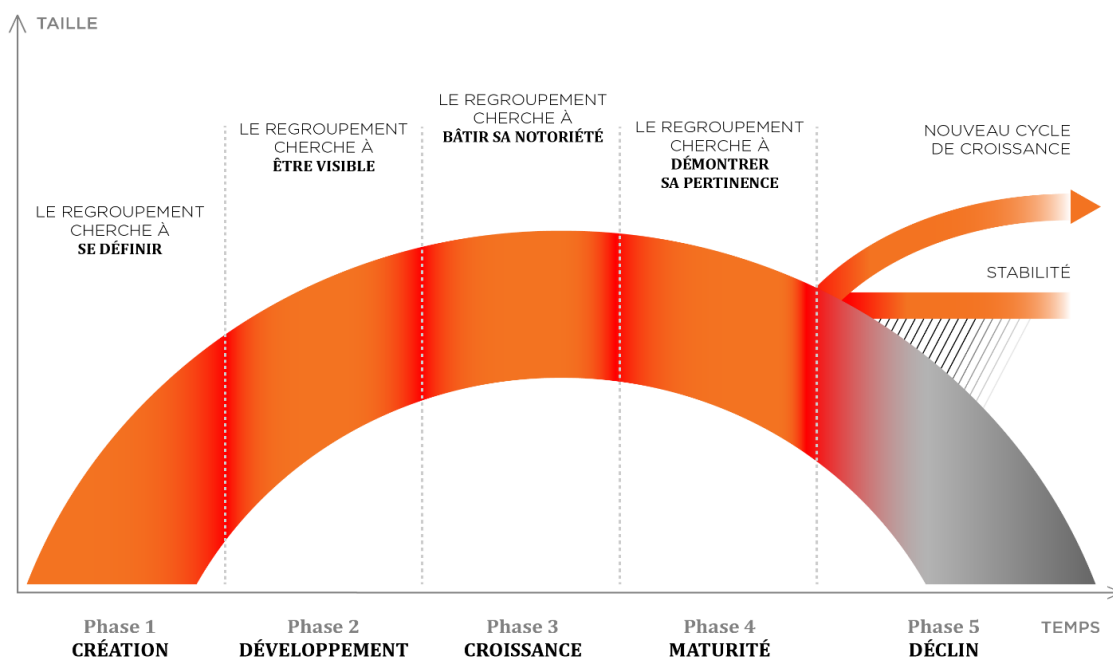
Le membership d'ALERTE Foncier reste fragile en raison de l'absence d'une politique d'adhésion claire assortie d'un engagement actif des membres. En réalité, la plupart des membres attendent une prise en charge et des appuis financiers de la part de la plateforme alors que celle-ci n'est qu'en phase de construction. En l'absence d'appui et de soutien financier, rare

sont les membres qui participent aux activités à leur propre frais. Cela indique une faiblesse d'un membership, mais aussi une la faiblesse même des membres quant à leur organisation et fonctionnement interne.

A ce stade de son développement, le renforcement du membership est un levier clé pour assurer la légitimité, la représentativité et la pérennité de la plateforme. L'élaboration d'une politique d'adhésion claire, assortie d'un engagement actif des membres, contribuera à une dynamique plus inclusive et à une mobilisation responsable des membres.

Relativement au financement ALERTE Foncier présente des faiblesses dues essentiellement à l'absence de personnalité juridique. Elle ne peut recevoir des fonds, dons ou subventions ; et les cotisations de ses membres ne peuvent couvrir ses charges de fonctionnement.

Au total, la plateforme jouit d'une notoriété et une relative stabilité due au leadership d'un membre fondateur en la personne d'Inades Formation. Ce leadership légitime est une force, mais pourrait constituer un écueil si un accompagnement à l'autonomisation et à la stabilité n'est pas planifié.



## **CHAPITRE 2 : EVALUATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 2021 – 2025**

---

L'évaluation consistera à présenter le plan de développement stratégique et ses principaux résultats avant de procéder à une analyse critique du plan et de ses résultats.

### **1. Présentation du PDS 2021-2025 et des principaux résultats à mi-parcours**

Le plan de développement stratégique 2021-2025 est né de la volonté du Groupe de Coordination Stratégique de donner à Alerte Foncier, un outil cadre qui oriente ses actions en vue de l'accomplissement de sa vision et ses objectifs. La planification stratégique est dès lors fixée à terme de 5 années. L'élaboration du document se fonde sur une analyse situationnelle de la gouvernance foncière en Côte d'Ivoire, et d'autre part sur le diagnostic de la plateforme afin de capitaliser ses acquis et se projeter sur la base de ses ressources.

L'analyse situationnelle de l'environnement foncier indiquait que la loi n°98-750 relative au domaine foncier rurale rencontre des difficultés de mise en œuvre du principalement au manque d'informations qu'ont les populations qui n'ont pas connaissance du contenu de la loi encore moins le bien-fondé de la transformation des droits fonciers coutumiers en droits de propriété moderne. Par ailleurs, dans la mise en œuvre, il est noté des coûts jugés prohibitifs et une lourdeur de la procédure. A cela, il faut ajouter des contradictions et des ambiguïtés relevées dans le texte.

Toutefois, l'on note une évolution de cette gouvernance par une dynamique juridique et opérationnelle. Ainsi on assiste à l'adoption du document de déclaration de politique foncière rurale qui va encadrer une panoplie de réformes et d'actualisation des textes, une loi modificative et quatre décrets d'application en 2019 et la création d'une agence dédiée à la sécurisation foncière rurale, l'AFOR. A côté de cela, des projets sont mis en œuvre dont le plus important est le PAMOFOR dont le volet délimitation des territoires de villages, certification des terres et contractualisation a débuté en septembre 2020.

La sécurisation foncière rurale apparaît comme un défi majeur dans la volonté de faire de la réforme foncière, un outil de promotion du développement agricole et rural. Dès lors, en s'engageant dans l'amélioration de la gouvernance foncière, la société civile décide d'être un acteur incontournable dans la défense ou la prise en compte des intérêts des populations locales.

En tant que jeune organisation qui bénéficie de la reconnaissance de fait, de la part des décideurs publics, Alerte foncier jouit d'une notoriété naissante aussi bien auprès des populations, des ONG que des PTF. En effet, en 2020, la plateforme compte 236 membres et sympathisants dont soixante-dix (70) ONG. Cela constitue une base de légitimation. Ses actions, entre autres la création d'un espace de débat contradictoire dénommé "les conférences-débats d'ALERTE-Foncier" contribue à sensibiliser et faire évoluer le niveau de connaissance des populations à travers des études et des plaidoyers.

Toutefois, la plateforme rencontre aussi des difficultés et fait face à des défis internes qui sont d'ordre organisationnel, structurel et financier. En effet, pour une plateforme, la maîtrise de la culture associative et de l'esprit d'équipe reste à bâtir. Par ailleurs, elle ne dispose pas de ressources financières en propre, car n'ayant pas la personnalité juridique encore.

Fort de toutes ces analyses, la plateforme Alerte-Foncier a choisi de bâtir son développement quinquennal autour de quatre (4) axes stratégiques :

***Axe 1 : le développement institutionnel de la plateforme***

Alerte Foncier est une jeune plateforme qui amorce une étape de sa vie en s'inscrivant dans une démarche de formalisation à travers une procédure de déclaration pour une existence légale. Elle a besoin de faire accroître sa légitimité qu'elle tire de sa base (organisations membres et populations). Aussi, son développement institutionnel exige que la plateforme soit connue de tous sur toute l'étendue du territoire national pour que ceux-ci lui accordent leurs confiances en se reconnaissant en elle et participent à renforcer le rayonnement de son action.

***Axe 2 : partage d'expériences, information et formation des membres et du grand public***

Cet axe vise essentiellement le renforcement du niveau de connaissance par les membres d'ALERTE-Foncier et le grand public sur les enjeux fonciers en Côte d'Ivoire, du cadre juridique, institutionnel et opérationnel de sécurisation du foncier rural. Outre les projets d'études, la plateforme exploitera les résultats des projets conduits sur le terrain par les membres (à titre individuel ou regroupé) pour formuler des propositions/contre-propositions et/ou enrichir l'argumentaire soutenant les prises de position concernant l'amélioration du cadre juridique institutionnel et opérationnel de sécurisation foncière et la mise en œuvre effective de la loi foncière.

***Axe 3 : Monitoring des réformes du cadre juridique, institutionnel et opérationnel en cours***

Le suivi des actions gouvernementales a pour objectif de s'assurer que les choix faits dans les programmes et projets soutenus prennent effectivement en compte les préoccupations d'ALERTE-Foncier, concernant l'amélioration du cadre juridique, institutionnel et opérationnel de sécurisation foncière et plus généralement, la nécessité de favoriser une gouvernance foncière inclusive. Cet axe concerne aussi le monitoring de la mise en œuvre de ces programmes/projets, le suivi-évaluation des opérations de sécurisation foncière pour s'assurer que les intentions de départ deviennent réalité, déceler des éventuels écarts et faire des propositions d'amélioration.

***Axe 4 : dialogue politique avec les décideurs et les PTF (lobbying et plaidoyer)***

L'enjeu de ce dialogue politique est d'amener les autorités et les PTF à s'approprier les connaissances produites par la plateforme et à les exploiter utilement dans l'élaboration, le vote et/ou la mise en œuvre des politiques et instruments de gouvernance, ainsi que les projets et programmes de sécurisation du foncier rural.

Les tableaux ci-après présentent l'état de réalisation de chacun des axes du plan de développement stratégiques (PDS 2021-2025).

## Axe 1 : Le développement institutionnel de la plateforme

Objectif : Travailler à la reconnaissance de la plateforme et renforcer le rayonnement de son action						
Résultats	Indicateurs	Activités / Résultats majeurs				Etat de réalisation des indicateurs à date
		2021	2022	2023	2024	
la plateforme ALERTE-Foncier est dynamique et connaît une forte légitimité auprès de sa base, des partenaires techniques et financiers et des décideurs en Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>au moins une organisation locale par région travaillant sur le foncier devient membre de la plateforme</li> <li>au moins un point focal existe dans chaque région</li> <li>ALERTE-Foncier est en alliance avec 5 radios de proximité (Abidjan, Bouaké, Korhogo, Man et Soubré), 05 mutuelles de développement et 02 commissions parlementaires</li> <li>ALERTE-Foncier est systématiquement consulté par les décideurs sur l'évolution de la gouvernance foncière</li> </ul>	<p>Réunions régulières des organes institutionnels de la plateforme</p> <p>Constitution d'une équipe de plaidoyer</p> <p>Revision/amendement de l'art.21 du RI</p> <p>Développement de l'ancrage avec l'augmentation du nombre de membres et sympathisants à 270 dont 99 OSC et 171 personnes physiques</p> <p>Renforcement de partenariat avec CTFD, AFOR, Tetra Tech</p> <p>Campagne médiatique avec la RTI, et des radios de proximité (Radio Bia FM à Aboisso, Radio Satellite Fm à Korhogo, Radio CAYAT, Radio YACKOI Djolo à Divo), sur les thèmes des droits fonciers ruraux pendant 3 mois</p>	<p>Régularité des réunions des organes institutionnels</p> <p>Suivi des démarches de finalisation du processus de formalisation de la plateforme</p> <p>Vulgarisation et diffusion des actions de la plateforme, notamment communication sur les activités via les réseaux sociaux (Facebook, twitter...)</p> <p>Désignation de nouveaux points focaux pour une couverture des 31 régions de la Côte d'Ivoire</p> <p>Renouvellement des organes</p>	<p>Fonctionnement régulier des organes de la plateforme</p> <p>Suivi des démarches de finalisation du processus de formalisation de la plateforme</p> <p>Elaboration des dossiers de demande de financement à soumettre à des partenaires, notamment les PTA soumis au CCFD Terre Solidaire</p> <p>Vulgarisation et diffusion des actions de la plateforme, notamment communication sur les activités via les réseaux sociaux (Facebook, twitter...)</p>	<p>La couverture des 31 régions administratives par des points focaux laisse penser l'existence d'au moins une organisation membre par région. Toutes ces organisations sont-elles des membres ou des sympathisants ?</p> <p>Effectivité de partenariat lors du déploiement de la campagne de communication en 2021. Quid de la pérennité / durabilité du partenariat ?</p> <p>Un pool de 10 médias à Abidjan a été formé avec qui la plateforme a noué des alliances non formelles pour couvrir ses activités en cas de besoin</p> <p>Au niveau local, la plateforme est en relation avec 60 radios de proximité</p> <p>Alerte foncier est régulièrement consultée et/ou associée aux activités de l'AFOR et de la DFR. Elle est conviée à la validation des documents et outils de gouvernance foncière notamment le programme National de Sécurisation Foncière et la Stratégie Nationale de Sécurisation Foncière Rurale 2023-2030. Elle demeure un acteur important pour les PTF notamment la Banque Mondiale, l'Union Européenne ou l'AFD</p>	

			<p>institutionnels lors de l'AGE</p> <p>Développement de l'ancrage avec l'augmentation du nombre de membres et sympathisants à 301 dont 106 OSC et 195 personnes physiques</p>			
--	--	--	--	--	--	--

## Axe 2 : partage d'expériences, information et formation des membres et du grand public

<b>Objectif :</b> Renforcer le niveau de connaissance des membres d'ALERTE-Foncier et du grand public, sur les enjeux fonciers en Côte d'Ivoire et au niveau international						
Résultats	Indicateurs	Activités / Résultats majeurs				Etat de réalisation des indicateurs à date
		2021	2022	2023	2024	
<p>Le niveau de connaissance des membres d'ALERTE-Foncier et du grand public sur les enjeux fonciers et sur le cadre politique, juridique, institutionnel et opérationnel de sécurisation du foncier rural et urbain est renforcé</p> <p>L'animation de la réflexion stratégique</p>	<p>Environ 15000 personnes visitent le site web et la bibliothèque en 5 ans</p> <p>350 documents sur le foncier sont collectés</p> <p>Les membres de la plateforme reçoivent régulièrement au moins 30 actualités foncières</p>	<p>Mise en place de la bibliothèque numérique</p> <p>Campagne médiatique avec la RTI, et des radios de proximité (Radio Bia FM à Aboisso, Radio Satellite Fm à Korhogo, Radio CAYAT, Radio YACKOI Djolo à Divo), sur les thèmes des</p>	<p>Session de renforcement des capacités des membres sur la cadre juridique et institutionnel du Foncier rural</p> <p>Organisation de 2 conférences-débats sur les problématiques foncières en lien avec le décret n°2021-783 du 08 décembre 2021 déterminant la</p>	<p>Organisation d'un atelier régional d'échanges sur les problématiques foncières locales, leurs mécanismes de gestion et propositions de mesures à adopter réalisé à Daloa</p> <p>Mise en place et exploitation d'un dispositif de</p>		<p>En moyenne, le site internet enregistre plus de 30.000 visites annuelles. A ce jour, ce sont plus de 150124 visites qui ont été enregistrées.</p> <p>La bibliothèque électronique comptait au 31 décembre 2023, plus de 159 documents soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 65 Articles et actes de colloques.</li> <li>- 50 Lois, décrets et arrêtés</li> <li>- 06 notes politiques</li> <li>- 09 documents de politiques foncières</li> <li>- 29 rapports d'études.</li> </ul> <p>Les membres de la plateforme reçoivent en moyenne 25 actualités foncière en fonction de l'acuité des problématiques en cours. Avec la mise en place du groupe whatsApp, les membres sont informés en temps</p>

<p>et prospective améliore la capacité des membres de la plateforme et des acteurs de la société civile à réformer les politiques pour répondre aux enjeux de la gouvernance foncière en Côte d'Ivoire</p> <p>Les membres de la plateforme disposent des capacités humaines et institutionnelles qui leur permettent de contribuer pleinement au dialogue sur les politiques et aux transformations du secteur agricole</p>	<p>Publications Nombre et qualité des acteurs mobilisés</p> <p>Fréquentation et contributions aux groupes de réflexion sur le Web</p> <p>Réunions, conférences et Contributions des parties Prenantes</p> <p>diffusion des outils/ guides/ fiches de communication</p>	<p>droits fonciers ruraux pendant 3 mois.</p> <p>Organisation de 2 Conférences-Débats sur les thèmes : « <i>Le certificat foncier et l'accès des femmes à la terre : Quels enjeux pour le développement et la cohésion sociale en Côte d'Ivoire</i> » ; et « <i>La sécurisation foncière rurale gratuite : Enjeux et défis en la matière pour garantir le développement rural durable et la cohésion sociale en Côte d'Ivoire</i> »</p> <p><b>Activités non réalisées</b> Sponsoring Facebook (internet) pour</p>	<p><i>procédure de déchéance des droits sur les parcelles de terrain non détenues en pleine propriété</i></p> <p>150124 visites du site internet au 31 décembre 2022</p>	<p>veille en amont sur l'actualité foncière</p> <p>Recueil des données sur les pratiques des Organisations membres d'Alerte-Foncier et des partenaires sur leurs approches et solutions sur le droit des groupes spécifiques comme les femmes et les jeunes</p> <p>Tenue d'une conférence-débat sur le thème de Sécurité foncière et enjeux de souveraineté alimentaire en Côte d'Ivoire (Touba)</p> <p>Visite de travail d'une délégation malgache en présence de l'AFOR</p>	<p>réel de l'actualité de la gouvernance foncière en Côte d'Ivoire.</p> <p>Absence de publication. Diffusion des études réalisées sur le site internet</p> <p>Absence de contributions aux groupes de réflexion sur le Web</p>
---	--	---	--	---	--

		<p>sur les activités de la plateforme</p> <p>Achat de plateforme sms pour communiquer et sensibiliser</p>		<p>Partage d'expérience avec une délégation de ACCORD Guinée, une plateforme multi-acteurs pour une gouvernance foncière responsable</p>	
<p>les projets de recherche-expérimentation des membres contribuent à produire des idées innovantes pour une gouvernance foncière inclusive et à éclairer l'action de la plateforme</p>	<p>Au moins 70 membres et sympathisants de la plateforme participent aux ateliers de formation et d'information, aux conférences-débats et ateliers de partage d'expérience.</p> <p>ALERTE-Foncier organise des ateliers sur des thèmes émergents</p> <p>visites d'échanges entre projets à l'intérieur de la Côte d'Ivoire mais aussi à l'extérieur</p>				<p>La moyenne de participation aux ateliers de formation, conférences-débat et de partage d'expériences est de 50 à 60 membres ou sympathisants.</p> <p>Les thèmes des Assises portent sur les enjeux de l'actualité foncière en Côte d'Ivoire, ainsi que ceux des Conférences-débats</p>

	formations entre pairs sur le terrain					
--	---------------------------------------	--	--	--	--	--

### Axe 3 : le monitoring des réformes du cadre juridique, institutionnel et opérationnel en cours

**Objectif :** S'assurer que les choix faits dans les programmes et projets de gouvernance foncière soutenus par les PTF prennent effectivement en compte les préoccupations de la société civile (ALERTE-Foncier) et des communautés rurales

Résultats	Indicateurs	Activités / Résultats majeurs				Etat de réalisation des indicateurs à date
		2021	2022	2023	2024	
<p>ALERTE-Foncier fait régulièrement le suivi citoyen des programmes et projets et s'assure des impacts sur la bonne gouvernance foncière au profit des populations.</p> <p>La veille et le suivi indépendant de la mise en œuvre des projets des décideurs et des PTF alimentent le dialogue sur les politiques publiques foncières et</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un observatoire actif dans la veille et l'analyse situationnelle comme base de réaction de la plateforme</li> <li>Au moins un partenariat de suivi est signé</li> <li>un outil de veille avec indicateurs de suivi</li> <li>Publication régulière des résultats</li> </ul>	<p>Prise de position sur les projets de décret relatif aux terres sans maitres et sur la contractualisation</p> <p>Rapport sur la mise en place d'un Observatoire sur le foncier rural en Côte d'Ivoire</p>	<p>Poursuite de la réflexion sur la mise en place de l'Observatoire sur le foncier rural notamment avec la perspective de l'implication de l'AFOR</p> <p>Veille continue sur les politiques et stratégies</p> <p>Suivi citoyen du projet PAMOFOR</p>	<p>Poursuite de la réflexion autour du contenu des notes politiques suite aux études</p> <p>Production de 4 notes de politiques (Assises 2023 ; 2 Etudes ; suivi-citoyen)</p> <p>Partage des résultats du suivi citoyen du PAMOFOR, notamment lors d'un atelier en</p>		<p>L'opérationnalisation de l'Observatoire est toujours en phase de réflexion</p> <p>Un partenariat avec l'AFOR permet à la plateforme de faire le suivi citoyen du PAMOFOR. L'AFOR a mis à disposition le service de sauvegarde sociale et environnemental pour aider à réussir le suivi citoyen.</p> <p>Le suivi citoyen du Projet PAMOFOR a permis de faire des observations et recommandation. Mais en dehors du projet PAMOFOR, il n'existe pas d'outil de veille avec des indicateurs pour la veille et le suivi indépendant de la mise en œuvre des projets des décideurs publics et des PTF</p> <p>Pas de publication, mais la diffusion des résultats est assurée par la mise en ligne sur le site de la plateforme et les visites d'information et de présentation aux autorités publiques</p>

contribuent au respect des engagements par les différentes parties prenantes				France, en présence de l'AFOR		
--	--	--	--	-------------------------------	--	--

**Axe 4 : Dialogue politique avec les décideurs et les PTF (lobbying et plaidoyer) : monitoring des réformes, prise de position et formulation de contre-propositions, suivi des actions d'appui des PTF à la mise en œuvre de la loi foncière rurale**

<b>Objectifs</b> : Contribuer à l'amélioration du cadre politique, juridique, institutionnel et fonctionnel de la gouvernance foncière dans le pays						
Résultats	Indicateurs	Activités / Résultats majeurs				Etat de réalisation des indicateurs à date
		2021	2022	2023	2024	
Les propositions d'amélioration du cadre politique, juridique et opérationnel de la gouvernance foncière sont faites par ALERTE-Foncier et adoptées par les décideurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>un document de prise de position commune existe</li> <li>des notes politiques existent et font l'objet de larges diffusions</li> <li>Nombre de sollicitation des autorités</li> <li>Nombre de RDV de plaidoyer obtenu par les plateformes auprès des autorités compétentes</li> </ul>	<p>Dialogue politique avec les autorités et les PTF a travers l'organisation des Assises sur la thématique : l'exploitation minière et le domaine foncier rural.</p> <p>Participation aux sessions de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne foncière, organisées par l'AFOR</p> <p>Participation aux réunions de suivi</p>	<p>Organisation des assises nationales sur le foncier rural sur le thème « l'extrémisme violent et l'exploitation des terres »</p> <p>Participation d'ALERTE à des rencontres d'échange avec les partenaires étatiques, Agences des Nations Unies, etc.</p> <p>Quatre (4) réunions en ligne de suivi technique</p>	<p>Production et présentation aux autorités, de 4 notes de politiques, et des résultats de deux études (Assises 2023 ; 2 Etudes ; suivi-citoyen)</p> <p>Organisation de la 4ème édition des Assises sur le foncier sur le thème de l'urbanisation galopante et le domaine foncier rural</p> <p>Elaboration d'un document de</p>		<p>Un document de prise de position existe et doit être actualisé au regard des évolutions législatives et institutionnelles de la gouvernance foncière rurale en Côte d'Ivoire.</p> <p>Deux notes politiques ont été rédigées et deux seront réalisées en 2023</p> <p>15 sollicitations soit 8 en 2021 et 7 en 2022</p> <p>8 conférences débats déjà réalisées depuis 2021</p> <p>3 propositions faites à l'issu des 2<sup>e</sup> assises (2021 et 2022) et de la conférence de presse sur décret n°2021-783 du 08 décembre 2021 déterminant la procédure de déchéance des droits sur les parcelles de terrain non détenues en pleine propriété</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de conférences-débat</li> <li>• Nombre d'émissions réalisées</li> <li>• Nombre de propositions adoptées par les décideurs</li> </ul>	technique du projet PAMOFOR	<p>du PAMOFOR avec la Banque Mondiale et l'AFOR</p> <p>Voyage sous-régional (Sénégal) de partage d'expériences a été réalisé</p> <p>Des études ont été initiées</p>	stratégie pour le plaidoyer		
<p>Le cadre juridique, institutionnel et fonctionnel de la gouvernance foncière en Côte d'Ivoire est amélioré</p> <p>des notes politiques sont élaborées et diffusées en 200 exemplaires chacune</p>	<p>au moins 25% des propositions d'ALERTE-Foncier sont officiellement prises en compte dans la gouvernance foncière</p>					<p>Au moins 3 propositions ont été prises en compte. Elles concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité d'immatriculation des terres objet de CFC par le système de la copropriété</li> <li>- Elaboration du guide de l'ISF pour garantir l'information/sensibilisation des populations et de mécanismes de prise en compte des réclamations</li> <li>- Gratuité de la certification devient de plus en plus le principe des projets gouvernementaux</li> </ul>

## **2. Analyse des résultats à mi-parcours du plan de développement stratégique 2021 – 2025**

Le plan de développement stratégique 2021-2025 correspond aux besoins exprimés par les membres qui l'ont validé en Assemblée Générale Ordinaire. C'est principalement au regard des forces et faiblesses de l'organisation d'une part, et de l'environnement de la gouvernance foncière d'autre part qu'il a été élaboré. En tant que document cadre, il reste pertinent pour orienter l'action de la plateforme par une déclinaison en plan de travail annuel en fonction des enjeux qui sont actualisés de la gouvernance foncière. L'analyse se fondera sur les critères de pertinence et cohérence, d'efficacité, d'impact et de durabilité pour chacun des axes stratégiques.

### **Axe 1 : le développement institutionnel de la plateforme**

A cette étape de sa vie, le développement institutionnel de la plateforme reste pertinent si elle veut maintenir son positionnement dans la chaîne des acteurs de la gouvernance foncière. Le résultat escompté et les indicateurs sont cohérents par rapport à l'objectif de « Travailler à la reconnaissance de la plateforme et renforcer le rayonnement de son action ».

Les résultats définis au niveau de l'axe 1 ont été atteints au regard des indicateurs affichés pour cet axe. En effet, toutes les régions sont couvertes en termes d'adhésion de membres ou de points focaux. Des alliances ont été conclues avec des radios communautaire et Alerte Foncier est régulièrement associé aux activités des décideurs ; en témoigne la participation aux ateliers de validation du PNSFR et de la SNSFR et même la prise en compte des recommandations du suivi citoyen dans les nouveaux outils notamment le guide ISF.

Toutefois, des réserves restent au niveau de l'efficacité, l'impact et la durabilité de l'atteinte des 3 premiers indicateurs. En effet, les critères de désignation des points focaux ne sont pas partagés par tous, car basés sur le partenariat avec la PANAFICI dont ces organisations sont membres. Cette situation fait craindre deux risques, d'une part la visibilité d'Alerte Foncier qui reste dans l'ombre de la PANAFICI, et d'autre part l'efficacité de l'action de ces points focaux, qui bien que disposant d'une feuille de route retraçant leurs missions, n'ont pas de plan de travail. Ils ne produisent donc pas de rapport d'activités, ce qui rend aléatoire les remontées d'informations.

Enfin, la faiblesse de mobilisation des fonds en termes d'adhésion et de cotisation, et les soupçons de discordes (radiation d'un membre influent, problème de leadership au sein du GCS) indiquent que de gros efforts restent à faire au plan interne, notamment sur le membership.

#### ***Recommandations :***

- Améliorer les indicateurs en les décomposant par critères. Tel que présentés, ils ne permettent pas de mesurer la performance, les impacts et même la durabilité ;
- Revoir la politique du membership ;
- Redéfinir les critères et modalités de représentation de la plateforme au niveau des circonscriptions administratives ;
- Redéfinir la relation de travail entre les points focaux et le Secrétariat Technique ;

- Impliquer le réseautage des membres pour la facilitation de la finalisation de la déclaration officielle de la plateforme.

## **Axe 2 : partage d'expériences, information et formation des membres et du grand public**

Le partage d'expérience, information et formation des membres reste le deuxième intérêt majeur de la plateforme. Son inscription dans le PDS est pertinente car il répond aux aspirations des membres et du grand public. La cohérence est tout aussi notable au regard des sessions de formation et ateliers de partages d'expérience qui ont été organisés, ils correspondent aux enjeux actuels de la sécurisation foncière avec la dynamique des réformes observée. Toutefois, le processus pourrait être amélioré à travers une fiche de recensement des besoins de formation qui pourrait indiquer des besoins en gestion d'ONG ou de projet.

Sur la demi-douzaine d'indicateurs chiffrés, deux (2) ont été pleinement réalisés, il s'agit du taux de fréquentation du site et de la bibliothèque numérique. Deux autres sont en cours de réalisation avec un score de plus de 75% avec la mise en place du groupe WhatsApp qui fluidifie la communication et le partage de documents. Les ateliers d'information et de formation ont été organisés avec des taux de participation moyen oscillant entre 50 et 60 membres pour un objectif de 70 membres par atelier. Ce résultat aurait pu être largement dépassé n'eut été les contraintes techniques et financières liées à l'organisation. Les thèmes abordés lors des conférences-débats ou des assises sont tout aussi émergents et d'actualité.

Aucun des indicateurs définis ne permet de mesurer l'impact réel de cet axe sur les membres, les populations ou les autorités publiques et les autres acteurs de la gouvernance foncière. Et cela a implicitement plus ou moins, des effets sur la durabilité ou la pérennité des activités qui sont réalisées.

### **Recommandations :**

- Faire un meilleur suivi des indicateurs en vue d'une meilleure capitalisation du partage d'expérience ;
- Faire un meilleur suivi des indicateurs pour une meilleure compréhension de la gouvernance foncières et une meilleure appropriation des enseignements reçus.

## **Axe 3 : le monitoring des réformes du cadre juridique, institutionnel et opérationnel en cours**

Cet axe stratégique a pour objet de s'assurer que les choix faits dans les programmes et projets de gouvernance foncière soutenus par les PTF prennent effectivement en compte les préoccupations de la société civile et des communautés rurales. Les résultats et les indicateurs définis restent cohérents à l'objectif.

L'état de réalisation des quatre indicateurs indique un score de deux réalisations sur les quatre attendus. En effet, un partenariat avec l'AFOR a permis de faire le suivi citoyen du PAMOFOR avec des recommandations qui ont été pris en compte, en partie, pour l'exécution des prochains projets. Initié depuis 2021, l'opérationnalisation de l'Observation qui reste un outil fortement attendu est toujours en phase de réflexion. Outre la non-réalisation de cet indicateur, l'outil de

veille avec indicateurs n'a pas non plus été réalisé tout comme la publication régulière des résultats qui ne fait l'objet que de diffusion et non de publication. De tels résultats indiquent une efficacité moyenne relativement à cet axe.

Le principal impact reste la prise en compte des recommandations du suivi citoyen qui ont contribué à la production d'un guide de l'ingénierie socio-foncière afin de s'assurer que les populations bénéficiaires des projets de sécurisation foncière rurale sont suffisamment informées des enjeux et que des mécanismes sont mis en place pour répondre aux éventuelles réclamations.

Malgré un score moyen en termes d'efficacité dans l'exécution des résultats attendus, cet axe a tout de même produit de la durabilité dans le partenariat avec l'AFOR.

#### **Recommandations :**

- Mettre en place un système de remontée systématique des préoccupations des communautés rurales en rapport avec la gouvernance foncière locale ;
- Redéfinir les missions des points focaux en instaurant la production d'un rapport mensuel d'activités.

#### **Axe 4 : Dialogue politique avec les décideurs et les PTF (lobbying et plaidoyer) : monitoring des réformes, prise de position et formulation de contre-propositions, suivi des actions d'appui des PTF à la mise en œuvre de la loi foncière rurale**

Le dialogue politique avec les décideurs est l'essence même de la création de la plateforme, aussi est-il pertinent qu'il soit une action de la plateforme. Toutefois dans sa définition, il rejoint parfois l'axe 3 du monitoring des réformes juridique institutionnel et opérationnel. Le deuxième résultat est l'effet et l'impact du premier résultat escompté. Leur cohérence contribue à l'amélioration du cadre politique, juridique institutionnel et fonctionnel de la gouvernance foncière.

Sur les neuf indicateurs, un seul permet de mesurer l'impact des propositions d'Alerte Foncier dans la gouvernance foncière. Sur la période, les propositions de la plateforme ont été officiellement pris en compte, en partie, et ont influé d'une part sur la signature du décret 2023-238 déterminant les procédures d'immatriculation des terres du domaine foncier rural en reconnaissant l'immatriculation des terres objet de certificat foncier collectif. En outre, l'action d'Alerte foncier à travers le suivi citoyen a permis l'élaboration d'un guide de l'ingénierie socio-foncière afin de s'assurer de l'information/sensibilisation des populations et la mise en place de mécanismes pour le traitement d'éventuels réclamations tout au long des projets et opérations de sécurisation foncière. Enfin, au regard de l'évolution des projets gouvernementaux, la gratuité semble avoir été adopté en principe pour la sécurisation des terres rurales ; ils sont par ailleurs étendus à plusieurs régions.

Les autres indicateurs de réalisations indiquent une efficacité de l'action car le dialogue politique est établi. Un document de prise de position existe et des notes de politiques ont été élaborés et présentés aux autorités et diffusés. Les autorités publiques prennent régulièrement

part aux activités de la plateforme et notamment les Assises où ils présentent la position de l'Etat sur les thématiques débattues et répondent aux préoccupations des participants.

***Recommandations :***

- Maintenir et améliorer le dialogue politique avec les pouvoirs publics de manière à continuer d'influer sur les orientations de politiques foncières et agricoles ;
- Faire le suivi de la mise en œuvre effective des recommandations des notes de politiques, des conférences débats, des assises nationales ;
- Œuvrer à la mise en place d'un observatoire national dédié à la gouvernance foncière rurale.

### 1. Analyse situationnelle de la gouvernance foncière en 2024

L'environnement qui a présidé à la création de la plateforme a connu une évolution qu'il importe de relever et en tenir compte. En effet, le cadre juridique du foncier rural a beaucoup évolué avec une prise en compte des recommandations des OSC. Il en va de même du cadre institutionnel et opérationnel de la sécurisation foncière qui enregistre de nouveaux projets d'envergure. Toutes ces évolutions font naître de nouveaux enjeux pour les populations.

#### *Evolution du contexte juridique*

Depuis 2019, la Côte d'Ivoire a entrepris d'importantes réformes pour renforcer le cadre juridique du foncier rural, visant à améliorer la sécurisation des terres et à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles. Ainsi, tout le sens de la loi n°2019-868 du 14 octobre 2019 modifiant la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, telle que modifiée par les lois n°2004-412 du 14 août 2004 et n°2013-655 du 13 septembre 2013. Cette loi qui reprend en partie les observations de la société civile apporte les modifications majeures suivantes :

- Exclusion des zones touristiques du domaine foncier rural.
- Interdiction de la cession des terres coutumières non certifiées.
- Redéfinition du certificat foncier comme un constat de détention des droits coutumiers, écartant ainsi la notion de propriété coutumière.
- Possibilité de prolonger par voie réglementaire les délais pour établir les certificats fonciers et les transformer en titres fonciers.

L'accès des femmes et des jeunes à la terre est renforcé par l'actualisation des lois sur la succession et le mariage et les violences basées sur le genre. A côté de ces dispositifs législatifs est appuyé par l'actualisation des décrets de mise en œuvre pour être conforme aux réalités et tenir compte des difficultés rencontrées depuis l'adoption de la loi de 1998. Il s'agit :

- Décret n°2019-263 du 27 mars 2019 portant définition de la procédure de délimitation des territoires des villages
- Décret n°2019-264 du 27 mars 2019 portant organisation et attributions des Comités sous-préfectoraux de gestion foncière rurale et des comités villageois de gestion foncière rurale
- Décret n°2019-265 du 27 mars 2019 fixant la procédure de consolidation des droits des concessionnaires provisoires de terres du domaine foncier rural
- Décret n°2019-266 du 27 mars 2019 fixant les modalités d'application au domaine foncier rural coutumier de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998.

Le décret n°2023-238 du 5 avril 2023 déterminant les procédures d'immatriculation des terres du domaine foncier rural apporte une réponse à la crainte de l'immatriculation des terres des

certificats fonciers collectifs qui peuvent valablement faire objet de copropriété contrairement à une idée reçue qui excluait les terres objet de CFC, de toute possibilité d'immatriculation.

Relativement au foncier urbain, les gouvernants ont entrepris d'importantes réformes visant à améliorer la sécurisation des titres de propriété et à moderniser la gestion foncière.

La loi n° 2020-624 du 14 août 2020, instituant le Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain vise à définir clairement les notions de domaine foncier urbain et de propriété foncière, établir les modalités de constitution et de gestion du domaine foncier urbain et encadrer les procédures d'acquisition de la propriété des terrains domaniaux. En 2024, ce code a subi une modification dont les amendements visent à renforcer la sécurité des titres de propriété, clarifier le régime juridique et faciliter le développement du crédit hypothécaire.

De cette réforme, deux documents méritent une attention particulière. Il s'agit décret n°2021-783 du 8 décembre 2021 dont l'objet vise à optimiser l'utilisation des terrains urbains en sanctionnant les bénéficiaires de concessions provisoires ou de lettre d'attribution qui n'ont pas respecté les obligations de mise en valeur de leurs parcelles. Toutefois, cette déchéance obéit à des critères et doit faire l'objet d'une procédure.

Ce décret reflète la volonté des autorités ivoiriennes de promouvoir une gestion efficiente du foncier urbain et de lutter contre la sous-utilisation des terrains dans les zones urbaines.

Institué en mai 2023, l'attestation de droit d'usage coutumier (ADU) est un modèle unique d'attestation sur les lotissements impliquant les communautés villageoises. L'Attestation de droit d'usage coutumier vise à renforcer la mission d'encadrement des communautés villageoises dans la gestion du domaine foncier urbain, à uniformiser les modèles des attestations villageoises sur l'ensemble du territoire national et à maîtriser la production des attestations villageoises sur les lotissements approuvés. A terme, l'ADU permettra également de réduire considérablement les litiges sur les lots issus de lotissements villageois, et de sécuriser le processus d'acquisition de lots approuvés en proposant un modèle unique d'attestation coutumière sécurisé et traçable. Prévus pour être applicables dès juillet 2024, c'est finalement en janvier 2025 qu'ils entreront en vigueur.

### ***Développement du cadre institutionnel et opérationnel de la sécurisation foncière rurale***

Depuis 2020, le cadre institutionnel et opérationnel du foncier rural a évolué suite aux leçons apprises de la mise en œuvre du PAMOFOR et des recommandations de la société civile, notamment Alerte Foncier. Au niveau institutionnel, nous assistons à l'implication et au renforcement de l'intervention du corps préfectoral dans la sécurisation foncière, du maillage territorial de l'AFOR avec l'installation de bureaux régionaux, départementaux et même sous-préfectoraux. Ce maillage rapproche l'Administration foncière des populations et contribue à renforcer la sensibilisation et la facilitation des procédures de sécurisation foncière autrefois décriées en raison des lourdeurs et des coûts jugés prohibitifs.

Au plan opérationnel, l'AFOR a élaboré un programme ainsi qu'une stratégie nationale de sécurisation foncière portant sur la période 2023-2032. Ces documents cadres ont été adoptés par le Gouvernement.

La SNSFR reprend la vision de la DPFR concernant la situation idéale pour la sécurisation foncière et caractérisée par (i) l'achèvement de la certification foncière de toutes les terres du

domaine foncier rural, (ii) l'achèvement de la délimitation des territoires de tous les villages de Côte d'Ivoire, (iii) la généralisation en milieu rural de la pratique de la contractualisation écrite et (iv) la généralisation de la résolution pacifique des litiges fonciers.

Le Programme National de Sécurisation du Foncier Rural (PNSFR) détaille les modalités de la mise en œuvre de la SNSFR et assure la cohérence des différentes interventions financées par l'État avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers. Le PNSFR, qui reprend tout autant la vision, les objectifs et les orientations de la Déclaration de politique foncière rurale (DPFR) et est organisé autour de 5 axes :

- La rationalisation des opérations de sécurisation foncière
- Le renforcement du cadre de gouvernance du domaine foncier rural
- L'intensification des campagnes de communication et de formation
- Le financement adéquat de la politique foncière rurale
- Et l'incitation à la sécurisation foncière.

La SNSFR fournit un cadre stratégique à la mise en œuvre de la politique foncière rurale et le PNSFR en apporte le cadre opérationnel. A côté de ces documents cadres, l'AFOR a élaboré des outils<sup>4</sup> de mise en œuvre de la sécurisation foncière afin de s'assurer, d'une part, du respect des procédures de sécurisation foncière, et d'autre, que les populations sont préalablement informées et sensibilisées sur les enjeux et les procédures de mise en œuvre des projets de sécurisation foncière rurale.

### ***Les projets gouvernementaux sur la période 2023-2032***

Le cap et la cadence fixés par la SNSFR ont orienté le dimensionnement des activités à programmer dans le PNSFR pour la période 2023-2032. Sur cette période, deux (2) grands projets ont déjà été identifiés. Il s'agit du projet de renforcement de la sécurisation foncière rurale (PRESFOR) financé par la Banque Mondiale, et le projet de financement budgétaire programmatique foncier rural (FB-Pr Foncier Rural) financé par l'Agence française de Développement.

Le PRESFOR vise la sécurisation de 5.000.000 hectares du domaine foncier rural et la délimitation de 1447 territoires de villages. Ces objectifs concernent seize (16) régions dont six ont bénéficié du PAMOFOR, 52 départements, 218 sous-préfectures et 3322 villages.

Le FB-Pr Foncier Rural sera mis en œuvre dans 5 départements et touchera 21 sous-préfectures et 517 villages de 4 régions (Poro, Tchologo, Gbeke et Hambol). Ce sont au total 500.000 hectares visés par la certification foncière dans ce projet et 264 territoires de villages à délimiter.

Ces deux projets sont prévus pour être exécutés sur des périodes respectives de 42 et 48 mois. Aussi, d'autres projets<sup>5</sup> sont attendus sur la période allant jusqu'en 2032.

### ***Les nouveaux enjeux fonciers : l'urbanisation « sauvage »***

---

<sup>4</sup> Le manuel pour la conduite des opérations intégrées de sécurisation foncière rurale et le Guide de mise en œuvre des activités d'ingénierie socio-foncière.

<sup>5</sup> Le financement d'autres projets est en cours de négociation, entre autres le projet d'appui à la sécurisation foncière (PASFOR) qui pourrait couvrir le reste des départements des régions du Gbêkè, du Hambol et du Worodougou

Au cours des consultations aussi bien à Abengourou, à Daloa, à Bouaké et à Korhogo, les informations recueillies amènent à s'interroger sur le domaine urbain qui se nourrit du domaine rural. Si ce processus de constitution du domaine urbain reste inéluctable, il importe toutefois de l'organiser et tenir compte des enjeux ruraux en présence.

Depuis 2010, la Côte d'Ivoire connaît une urbanisation accélérée, avec une concentration croissante de la population dans les grandes villes, notamment Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro et San Pedro. Le taux d'urbanisation est passé de 50 % en 2014 à environ 56 % en 2023 et devrait atteindre 60 % d'ici 2030. Cette croissance s'explique par l'expansion des zones urbaines qui se fait de manière anarchique sur des terres rurales non immatriculées, le morcellement illégal des terrains et la spéculation foncière.

En effet, auparavant phénomène des grandes villes, les lotissements ou morcellements anarchiques se sont multipliés pour toucher les petites communes rurales et même les villages. Les propriétaires coutumiers sont aguichés par de mirobolantes sommes d'argent ou dupés par la mise en avant de risque de se voir déposséder de leurs biens fonciers par l'Etat ; d'où l'intérêt de les morceler et les céder. Mais en réalité, il n'en est rien et c'est le propriétaire coutumier qui sort perdant dans le partage des gains outre le fait qu'il perde le facteur de production qu'est la terre. Ainsi se retrouve-t-il paysan sans terre.

Ces lotissements anarchiques se font en milieu peri-urbain et l'on assiste parfois à des remblais de basfonds pour occuper des espaces pourtant réservés à l'agriculture péri-urbaines alors que celle-ci fait partie des plans d'urbanisation.

L'insuffisance d'exécution de politique de planification urbaine a un impact sur le foncier rural et emporte des risques pour un développement équilibré. En effet l'urbanisation galopante exerce une pression accrue sur le foncier rural, avec des conséquences multiples :

- La conversion des terres rurales en zones résidentielles ou industrielles entraîne une diminution des superficies dédiées à l'agriculture, affectant la production alimentaire.
- L'appropriation des terres rurales par des promoteurs immobiliers ou des particuliers sans clarification juridique provoque des tensions entre agriculteurs, chefs de villages, collectivités et investisseurs.
- De nombreuses terres rurales ne sont pas encore immatriculées, ce qui expose les populations rurales au risque de spoliation foncière.

L'urbanisation rapide de la Côte d'Ivoire constitue un défi majeur pour la gestion du foncier rural. Sans un cadre juridique clair et une planification urbaine rigoureuse, cette expansion risque de provoquer une insécurité foncière accrue et une raréfaction des terres agricoles. Il est donc impératif d'adopter une approche équilibrée entre développement urbain et préservation du foncier rural afin d'assurer une croissance durable et inclusive.

## **2. Diagnostic de la plateforme Alerte Foncier**

L'évaluation de l'organisation et du fonctionnement d'Alerte Foncier révèle des acquis indiscutables pour une jeune plateforme d'organisations de la société civile. Sans réel soutien financier formel, Alerte foncier a su maintenir ses organes institutionnels et développer des actions jusqu'à être un acteur de premier plan dans la gouvernance foncière rurale, aussi bien vis-à-vis des acteurs publics que vis-à-vis des partenaires techniques et financiers.

Toutefois, l'analyse de son fonctionnement et de son financement indique qu'en réalité, la relative croissance et stabilité sont en grande partie dû au leadership et à l'influence de Inades Formation qui met à disposition ses installations, son personnel et son matériel et négocie une ligne budgétaire auprès de son bailleur traditionnel, pour le financement de ses activités. En outre, c'est toujours sous la houlette du président du Groupe de Coordination Stratégique, Secrétaire Général de Inades Formation, que d'autres financements sont obtenus en complément. C'est donc à juste titre que l'art. 25 du règlement intérieur indique des critères spécifiques pour le choix du Président du groupe de Coordination stratégique qui doit disposer pour le compte de son organisation, d'infrastructures et de personnel.

Bien qu'Alerte Foncier ait fonctionné sur la base de cet article jusqu'à ce jour, cet état de fait peut favoriser des abus ou même des frustrations<sup>6</sup> et compromettre durablement l'autonomie et l'indépendance de la plateforme vis-à-vis de l'organisation qui en assure la présidence. Aussi, importe-t-il de repenser l'organisation afin de se projeter dans la durabilité. Mais cette proposition est-elle réaliste à ce stade de la croissance de la plateforme ? Tel est le défi n°1 de la plateforme Alerte Foncier

Le défi n°2 réside dans le membership et la clarification du positionnement d'Alerte foncier par rapport aux organisations membres dans le champ d'actions à mettre en œuvre. Le positionnement de la plateforme par rapport aux membres doit être clarifié afin d'ôter toute impression de concurrence entre celle-ci et ses membres, dans la mise en œuvre de certains projets. La plateforme doit être un cadre politique qui i) initie la réflexion prospective, ii) porter des plaidoyers, iii) accompagner ses membres dans leur développement. En retour, les membres doivent être i) les partenaires d'exécution des projets pilotés par Alerte Foncier, ii) la courroie d'informations entre Alerte Foncier et les populations, et enfin iii) s'engager dans les activités de la plateforme. Cette clarification pourrait marquer le passage d'un membership passif à plus d'engagement et de bénévolat des membres.

Le défi n°3 est la mobilisation de fond. En effet, la question du financement de la plateforme est une question cruciale dont la résolution contribuerait fortement à assurer la pérennité d'Alerte Foncier d'où la nécessité de recruter soit un spécialiste en stratégie de mobilisation de fond pour les organismes non gouvernementaux, soit des consultants *fundraising*.

Au regard de ces enjeux, plusieurs scénarii peuvent être construits en partant de chacun de ses enjeux et des implications qu'ils recèlent. Toutefois, de la combinaison de ces scénarii thématiques qui présente des hypothèses d'évolution, deux profils de scénarios globaux peuvent être présentés.

---

<sup>6</sup> Les abus et frustrations peuvent être de l'une ou de l'autre des parties, et pas exclusivement de l'organisation qui assure la présidence. Dans le cas de la présente présidence par Inades Formation, cette organisation n'est plus invitée à titre propre dans les ateliers organisés par l'AFOR ou à l'initiative des PTF en raison de la confusion entre elle et Alerte foncier. Par ailleurs, elle finit par se sentir seule à porter Alerte Foncier et ne sent pas l'implication active des autres membres. En témoigne l'élaboration du Manuel de procédures pour lequel, les compétences des membres de la plateforme ont été sollicitées. Mais les propositions financières reçues ont dépassé le budget alloué à cette consultance. Ce qui fait qu'à ce jour, le manuel n'a toujours pas été élaboré.

### 3. Les scénarii d'évolution de la plateforme Alerte Foncier

#### Scénario 1 : le déclin de la plateforme malgré le leadership d'Inades Formation

Forte de ses acquis notamment la reconnaissance de fait par les autorités publiques à travers les invitations et consultations régulières, la plateforme poursuit ses activités en reconduisant le plan d'actions. Mais la construction du membership n'est pas suffisamment prise en compte à travers un agenda et l'implication, la participation et la responsabilisation des membres dans chacune des actions de la plateforme. Un blanc quitus est donné à la gestion du GCS sans réelle critique constructive de la marche et l'évolution de la plateforme.

Il n'y a pas d'agenda pour l'autonomisation de la plateforme tant au niveau infrastructurel, financier que des ressources humaines. Elle continue de fonctionner sous la houlette bienveillante de Inades Formation. Au final, la confusion entre Inades Formation et Alerte Foncier est renforcée au point que la plateforme est de plus en plus perçue comme une *caisse de résonance* d'Inades Formation. On assistera ainsi à l'effritement du membership et une perte de notoriété.

Alerte Foncier sera dans une trajectoire déclinante et perdra en crédibilité aussi bien auprès des autorités publiques, des partenaires techniques et financiers que des autres OSC et des communautés rurales.

#### Scénario 2 : l'autonomisation brusque

L'autonomisation brusque suppose, dans une certaine mesure le retrait de Inades Formation de la présidence du GCS et/ou la radiation des trois derniers alinéas de l'art 25.2 du règlement intérieur, et l'obtention du récépissé de déclaration et sa publication au Journal Officiel.

Dans un contexte où Alerte Foncier repose largement sur l'appui structurel et financier d'Inades Formation, une autonomie brusque pourrait entraîner une profonde réorganisation de la plateforme, avec des défis immédiats à surmonter.

Alerte Foncier se retrouverait sans le soutien logistique et institutionnel qui lui permettait de fonctionner avec régularité. La plateforme devrait immédiatement trouver des locaux indépendants, recruter du personnel administratif et technique, et assumer des coûts opérationnels jusqu'ici pris en charge par Inades Formation. L'absence de financement stable mettrait en péril la continuité des activités, notamment l'organisation des réunions statutaires, le suivi-citoyen et la production des notes politiques.

Sur le plan de la gouvernance, l'absence d'une organisation tutélaire forte renforcerait les tensions internes et les risques de fragmentation. Le leadership, jusqu'alors consolidé par Inades Formation, devrait être redéfini, et les membres seraient contraints d'adopter une gouvernance plus autonome. Cependant, sans une transition progressive, des désaccords pourraient émerger, entraînant une baisse de l'engagement des membres et un affaiblissement de la coordination stratégique.

Ainsi, si l'autonomie d'Alerte Foncier est un objectif légitime, une séparation abrupte sans préparation adéquate exposerait la plateforme à un risque élevé de désorganisation et de perte

d'influence, compromettant ainsi ses acquis et son rôle stratégique dans la gouvernance foncière.

L'autonomisation brusque serait un handicap majeur pour l'existence même de la plateforme

### Scénario 3 : une autonomisation progressive négociée

Conscient de ses faiblesses et des enjeux de sa pérennité, les membres de la plateforme Alerte Foncier décident de restaurer le membership par un engagement associatif plus actif. L'objectif est une autonomisation progressive négociée, vis-à-vis du leader naturel qu'est Inades Formation. De façon consensuel, à l'issue d'un diagnostic participatif à l'occasion d'une AG Extraordinaire, Inades Formation est coopté à la présidence du GCS pour un nouveau mandat avec un objectif : l'autonomisation et la transition vers un nouveau leadership.

Le mode de gouvernance est renforcé d'une part avec plus d'inclusivité et de consensus, et d'autre part, des mécanismes de participation plus souple avec la mise en place des groupes de travail ou des comités thématiques. Cette approche d'engagement à travers une inclusion et une participation souple et responsable des membres renforce le membership tout en favorisant une remontée efficiente des informations pour un meilleur traitement des attentes des communautés locales et des autres acteurs de la chaîne de gouvernance foncière.

Alerte foncier fait le point de son évolution. Elle se félicite de ses acquis mais reste consciente de ses faiblesses sur lesquelles elle décide de travailler. Elle bâtit sa notoriété aussi bien auprès des autorités publiques, des partenaires techniques et financiers que des OSC et des communautés locales.

## **4. Les pistes d'actions pour l'élaboration du Plan de Développement Stratégique 2026-2030**

Les axes stratégiques du Plan de Développement Stratégique 2021-2025 sont les fondements de l'action de la plateforme. Ces axes stratégiques peuvent être maintenus et actualisés tout en y ajoutant un nouvel axe au regard de l'environnement de la gouvernance foncière et de l'évolution actuelle de la plateforme Alerte foncier.

Tout en s'inscrivant dans la continuité, Alerte Foncier pourrait explorer les propositions suivantes.

### **Axe 1 : Développement institutionnel de la plateforme**

**Objectif :** Travailler à la reconnaissance de la plateforme et renforcer le rayonnement de son action.

#### **Objectifs spécifiques :**

- Renforcer la gouvernance interne, clarifier les rôles et responsabilités des organes institutionnels et des membres ;
- Un engagement accru des OSC membres, appropriation et déclinaison du PDS par chaque membre dans son plan de travail annuel ;
- Renforcer la communication interne par la mise en place d'espace d'échange et de travail collaboratif ;
- Renforcer la visibilité de la plateforme ;

- Finalisation de la constitution (récépissé de déclaration et publication au J.O ;
- Autonomisation de la plateforme ;
- Mettre en place un système de suivi-évaluation pour mesurer la performance institutionnelle (indicateurs de performance, audits périodiques et publication/diffusion de rapports institutionnels pour assurer la transparence et la reddition des comptes...).

### **Axe 2 : Partage d'expériences, information et formation des membres et du grand public**

**Objectif :** Renforcer le niveau de connaissance des membres d'ALERTE-Foncier et du grand public, sur les enjeux fonciers en Côte d'Ivoire et au niveau international.

#### **Objectifs spécifiques :**

- Renforcer les capacités des membres relativement aux enjeux actuels du foncier et de gestion (gestion de projet, leadership, plaidoyer...) ;
- Faciliter le partage d'expériences et de bonnes pratiques, le mentorat et coaching entre les membres expérimentés et les moins expérimentés ;
- Mettre en place de groupes de travail ou groupes thématiques ;
- Sensibiliser les populations sur leurs droits et les évolutions de la gouvernance foncière ;
- Mettre en place un mécanisme d'écoute et de prise en compte des attentes des communautés locales ;
- Evaluer l'impact de la mise en œuvre de cet axe.

### **Axe 3 : Monitoring des réformes du cadre juridique, institutionnel et opérationnel en cours**

**Objectif :** S'assurer que les choix faits dans les programmes et projets de gouvernance foncière soutenus par les PTF prennent effectivement en compte les préoccupations de la société civile (ALERTE-Foncier) et des communautés rurales.

#### **Objectifs spécifiques :**

- Assurer une veille juridique et institutionnelle sur les réformes ;
- Renforcer l'action de la plateforme sur la thématique du foncier urbain ;
- Evaluer l'impact des réformes foncières sur les communautés et les acteurs de la chaîne foncière ;
- Mettre en place l'Observatoire national du foncier rural ;
- Publier des rapports périodiques pour informer et maintenir la pression sur les décideurs publics dans le principe de redevabilité ;
- Evaluer l'impact de la mise en œuvre de cet axe.

### **Axe 4 : Dialogue politique avec les décideurs et les partenaires techniques et financiers**

**Objectif :** Contribuer à l'amélioration du cadre politique, juridique, institutionnel et fonctionnel de la gouvernance foncière dans le pays.

#### **Objectifs spécifiques :**

- Renforcer le cadre de concertation et d'échanges entre la société civile et les décideurs publics ;
- Suivre et évaluer l'impact du dialogue politique sur les réformes et décisions publiques.

## **Axe 5 : Le développement de partenariats et mobilisation de ressources**

**Objectif** : assurer l'autonomie financière de la plateforme

**Objectifs spécifiques** :

- Etablir de nouveaux partenariats stratégiques avec des acteurs nationaux et internationaux (ONG, Institutions, Entreprises, Bailleurs de fonds ...)
- Mettre en place un système de financement interne par la mobilisation des cotisations statutaires et l'institution de cotisations spéciales et de mécanismes de prélèvement ;
- Mise en place d'un bureau chargé de la recherche de financements et de projet pour garantir la durabilité financière de la plateforme.

## CONCLUSION

La situation actuelle d'Alerte Foncier met en lumière à la fois les acquis remarquables et les défis majeurs auxquels la plateforme est confrontée. Malgré l'absence de soutien financier formel, Alerte Foncier a su se positionner comme un acteur clé dans la gouvernance foncière rurale grâce à la solidité de ses organes institutionnels et à l'appui stratégique d'Inades Formation. Cette dynamique a permis à la plateforme de jouer un rôle central aussi bien auprès des acteurs publics que des partenaires techniques et financiers, prouvant ainsi la pertinence de son engagement dans le foncier.

Néanmoins, cette stabilité apparente repose largement sur le leadership et les ressources d'Inades Formation, soulevant des questions légitimes sur l'indépendance et la pérennité d'Alerte Foncier. L'article 25 du règlement intérieur, en consacrant une présidence étroitement liée aux capacités institutionnelles de l'organisation dirigeante, limite les possibilités de diversification du leadership et peut engendrer des frustrations parmi les membres. Pour éviter de possibles abus ou dépendances excessives, il devient impératif de repenser la gouvernance de la plateforme afin de garantir une plus grande transparence, une rotation du leadership et une autonomie renforcée dans la gestion des ressources.

De plus, le défi du **membership** souligne la nécessité de clarifier le positionnement d'Alerte Foncier vis-à-vis de ses organisations membres. Pour éviter toute perception de concurrence, la plateforme doit se concentrer sur son rôle stratégique en tant que cadre de réflexion prospective, de plaidoyer et d'accompagnement. Les membres, quant à eux, doivent devenir de véritables partenaires d'exécution et s'engager activement dans les activités de la plateforme. Cette transition vers un membership plus dynamique favoriserait non seulement une meilleure circulation de l'information avec les communautés locales, mais aussi un partage équitable des opportunités de mise en œuvre de projets.

Enfin, la **mobilisation des ressources financières** demeure un enjeu critique pour assurer la pérennité d'Alerte Foncier. Actuellement dépendante des lignes budgétaires négociées par Inades Formation, la plateforme doit impérativement diversifier ses sources de financement. Le recrutement d'un spécialiste en stratégie de mobilisation de fonds ou le recours à des consultants en fundraising pourrait structurer une approche proactive, notamment à travers la recherche de financements externes, l'établissement de partenariats avec des acteurs privés et la création de projets générateurs de revenus.

Au regard de ces défis, le scénario intermédiaire proposant une **transition progressive vers l'autonomie institutionnelle** semble le plus adapté. Cette approche permettrait à Alerte Foncier de capitaliser sur le soutien existant tout en initiant une dynamique de changement. En adoptant une stratégie de gouvernance renouvelée, en impliquant davantage ses membres et en diversifiant ses financements, la plateforme pourrait renforcer sa crédibilité et son efficacité dans la gouvernance foncière rurale.

En somme, l'évolution d'Alerte Foncier vers une organisation autonome et durable n'est pas seulement une ambition réaliste, mais aussi une nécessité stratégique pour pérenniser ses actions.

## **Recommandations**

Au terme de l'étude, nous formulons les recommandations ci-dessous afin d'améliorer la gouvernance institutionnelle et opérationnelle de la plateforme Alerte Foncier.

### ***Recommandations à l'attention du Groupe de Coordination Stratégique***

- Finaliser de la légalisation de la plateforme. Cette finalisation est une urgence pour l'autonomisation de la plateforme. Aussi, toutes les voies sont à exploiter pour y parvenir. A ce propos, certains membres de la plateforme seraient disposer à user de leurs réseaux pour obtenir le récépissé de déclaration ;
- Formaliser les documents de fonctionnement interne des organes statutaires et le manuel de procédures qui permet la traçabilité des opérations. Que chaque organe statutaire propose à l'Assemblée Générale pour validation, un document de fonctionnement interne ;
- Redynamiser et rendre opérationnel le Comité de plaidoyer ;
- Amender l'article 30 des statuts qui rend permanent les membres du Comité Scientifiques.

### ***Recommandations au Comité Scientifique***

- Redynamiser la composition du comité scientifique en intégrant de nouvelles personnes ressources ;
- Redynamiser le fonctionnement du CS par l'organisation de rencontre plus régulière sur des thématiques d'actualité en lien avec le foncier ;
- Elargir la composition du CS en augmentant le nombre de membres statutaires.

### ***Recommandations au Comité de Plaidoyer***

- Le Comité de plaidoyer doit se disposer pleinement à l'exécution de sa mission en portant les attentes de la plateforme aux pouvoirs publics.

### ***Recommandations au Secrétariat Technique***

- Faire un suivi de l'exécution des recommandations des ateliers, assises et Assemblées Générales ;
- Ne considérer comme membres que ceux qui en ont la qualité au regard des textes et à jour des cotisations ;
- Décentraliser les ateliers, et assises dans les régions ; cela favorisera la visibilité de la plateforme et des membres en région ;
- Définir des critères rigoureux de sélection des points focaux.

### ***Recommandations aux membres***

- Se mettre à jour de ses cotisations annuelles ;
- S'approprier la culture associative et s'impliquer davantage dans l'atteinte des objectifs de la plateforme ;
- Décliner le PDS et le PTA de Alerte Foncier dans leurs activités annuelles.

### ***Recommandations au Partenaires Techniques et Financiers***

Nous recommandons aux PTF la poursuite de leur appui technique et financier à l'endroit de la plateforme Alerte Foncier. Ce soutien permettra certainement à la plateforme d'amorcer avec sérénité sa phase de croissance et de maturation.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Alerte Foncier, 2023. Rapport de synthèse « urbanisation galopante et domaine foncier rural », Assises nationales, Abidjan 18-19 décembre 2023 ;

Alerte Foncier, 2022. Rapport sur « L'extrémisme violent et l'exploitation des terres », Assises nationales, 14-15 décembre 2022 ;

Alerte Foncier, 2021. Rapport sur « Forum National sur le Foncier Rural », Abidjan, 19 janvier 2021 ;

Charte Alerte-Foncier. Plateforme de la société civile dédiée au foncier en Côte d'Ivoire ;

Règlement Intérieur de la Plateforme Alerte Foncier ;

Statuts de la Plateforme Alerte Foncier ;

PV d'AG de Alerte Foncier 2016 ; 2017; 2020 ; 2022 ; 2023.

Loi n°1960-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations ;

Ordonnance n°2024-368 du 12 juin 2024 relative à l'organisation de la société civile ;

Alerte Foncier, 2020. Rapport bilan du travail de plaidoyer d'Alerte-foncier et choix des nouveaux sous-thèmes de campagne ;

Rapports du Commissariat aux comptes, 2022 ;

Rapport de synthèse des Assises, 2021 ;

Rapport de synthèse des Assises, 2022 ;

Rapport de synthèse des Assises, 2022 ;

Rapports d'activités de 2021 ; 2022 et 2023 ;

Rapport du suivi citoyen du PAMOFOR en 2023 ;

Plan de travail 2019 ;

Plan de travail 2020 ;

Plan de travail 2021 ;

Plan de travail 2022 ;

Plan de travail 2023 ;

Plan de travail 2024.

Web : <https://www.alertefoncier.org/biblioth%C3%A8que-num%C3%A9rique> ;

# **ANNEXES**

---

**Rapport d'atelier de réflexion et d'échanges sur la note conceptuelle de mise en route d'une plateforme sur le foncier en Côte d'Ivoire.**

**Organisé par : Inades-Formation et Audace Institut**

**Lieu : siège d'Inades-Formation (cocody mermoz)**

**Date : 21 janvier 2015**

---

1

## **1. Introduction**

Le 21 janvier 2015, Inades-Formation et Audace Institut ont convié des membres de la société civile ivoirienne, des membres organisations internationales travaillant en Côte d'Ivoire, des représentants des services de l'Etat œuvrant dans la chaîne foncière et des chercheurs universitaires et d'autres personnes intéressées par la question foncière en Côte d'Ivoire à l'effet de plancher sur le projet de mise en place d'une plateforme foncier en Côte d'Ivoire.

L'ordre du jour s'établissait comme suit :

1. Présentation du projet de mise en place d'une plateforme sur le foncier en Côte d'Ivoire ;
2. Echanges sur le projet et enrichissement ;
3. Suite à donner et divers.

Ouvert par le Secrétaire général d'Inades-Formation, monsieur Francis NGANG, l'atelier a vu la participation de 35 personnes (voir liste de présence en annexe).

Le présent rapport est la synthèse des échanges menés et recommandations faites par groupe de travail.

### **1- Mots d'introduction et présentation des participants**

Le Secrétaire général d'Inades-Formation monsieur Francis NGANG, prenant la parole, a prononcé le traditionnel bienvenue, avant de situer l'objet de la rencontre. La question foncière étant très importante et délicate, il est temps d'y réfléchir et de faire des propositions constructives dans la synergie. Le Secrétaire général a lancé une invite à tous participants à s'investir dans cette initiative. Si cet atelier est l'œuvre d'Inades-Formation et d'Audace Institut, cette action de mise en place d'une plateforme sur le foncier doit être soutenue par tous afin que la synergie des idées et des actions, permette de trouver des solutions au problème foncier devenu très délicat en Côte d'Ivoire.

### **2- La présentation de la note conceptuelle et les premières réactions**

La note conceptuelle a été présentée à travers les points essentiels que sont les enjeux du foncier et la problématique du foncier en Côte d'Ivoire ; la dénomination, la vision et les objectifs de la plateforme ; le rôle ou la contribution à la problématique foncière et comment y arriver? (axes de travail) ; l'organisation et le fonctionnement de la plateforme.

Après la brève présentation, une série de préoccupations a été soulevée notamment :

**Rapport d'atelier de réflexion et d'échanges sur la note conceptuelle de mise en route d'une plateforme sur le foncier en Côte d'Ivoire.**

- La proposition de dénomination dont le mot réinventeur a soulevé quelques interrogations ;
- La portée et l'engagement libre de la plateforme ;
- La composition de la plateforme (l'intégration des organes étatiques en son sein et leurs rôles respectifs) ;
- L'accès libre aux futurs membres ;
- Le statut de la plateforme (personne juridique ou non) ;
- L'indépendance de la plateforme ;
- L'affichage de la plateforme : comment fédérer ? les objectifs et comment s'organiser ;
- Quelles valeurs et quelles visions, la plateforme va promouvoir ?

2

**3- Les travaux de réflexion en groupe et leurs restitutions.**

A la suite de la présentation, les participants ont constitué 3 groupes pour réfléchir et enrichir la proposition faite. Deux groupes ont planché sur le premier thème et le troisième groupe sur le dernier thème. Les thèmes sont les suivants :

1. Quelles contributions à la problématique foncière en Côte d'Ivoire? Et comment y arriver? Il s'agit du rôle de la plateforme et de ses axes de travail ;
2. L'organisation et le fonctionnement de la plateforme.

Les consignes de travail étaient les suivantes :

- Relecture : que retenir de ce qui a été proposé, extraire ce qu'il ya de trop ou de moins pertinent.
- Enrichissement : des idées nouvelles, des éléments importants pour enrichir la proposition.

A ces consignes s'ajoutent les préoccupations soulevées après présentation de la note conceptuelle.

La restitution a permis d'avoir les résultats suivants :

***Pour le groupe 1 : contributions à la problématique foncière en Côte d'Ivoire? Et comment y arriver? Il s'agit du rôle de la plateforme et de ses axes de travail***

**Rôles :**

- Proposer une volonté politique pour appliquer l'article 7 de la loi de 1998,
- Collecte de documents et d'infos,
- Faire un état des lieux :
  - Sur les textes juridiques,
  - Sur la situation spatiale,
  - Recueil historique,
  - L'application de la loi 98,
  - Vulgarisation de la loi,
  - sur le foncier en général

**Rapport d'atelier de réflexion et d'échanges sur la note conceptuelle de mise en route d'une plateforme sur le foncier en Côte d'Ivoire.**

- Définir la problématique de l'applicabilité de la loi,
- Vulgarisation de tous les textes et procédures retenus,
- Animation d'un centre de ressources,
- Eclairer la réalité par la recherche,
- Faire des recommandations à l'attention des décideurs,
- Publier les résultats des travaux de réflexion,
- Réaliser des plaidoyers ciblés,

3

**Axes de travail :**

- Rencontres de réflexions,
- Renforcement des capacités des acteurs,
- Sensibilisation et vulgarisation,
- Constitution et alimentation d'une base de données intégrée,
- Etat des lieux,
- Conduite d'étude et recherches thématiques.

**Pour le groupe 2: contributions à la problématique foncière en Côte d'Ivoire? Et comment y arriver? Il s'agit du rôle de la plateforme et de ses axes de travail**

**Rôles :**

**Le groupe 2 quant à lui, a fait mention des constats et des préalables**

**Constat :**

- Absence de politique foncière ;
- Difficultés de mise œuvre de la loi foncière (coûts, lacunes de la loi, ambiguïtés) ;
- Défaut de contractualisation ;
- Fréquences de litiges fonciers ;

**Objectif et vision**

**1-vision**

Le groupe a approuvé la proposition initiale mais apporte des précisions notamment : *Alerte-Foncier comme espace de réflexion en vue de contribuer à la sécurisation foncière et à la définition et mise en œuvre d'une politique foncière.*

**2-Objectifs**

Des ajouts ont apportés :

- Réflexion à l'amélioration du cadre juridique,
- Réflexion sur le problème de l'accapement des terres,
- Vulgarisation des connaissances sur le foncier,

**Pour le Groupe 3 : l'organisation et le fonctionnement de la plateforme**

Vu l'importance du sujet et la qualité des débats, le groupe n'a pas eu le temps nécessaire de faire toutes les propositions, néanmoins des

*Rapport d'atelier de réflexion et d'échanges sur la note conceptuelle de mise en route d'une plateforme sur le foncier en Côte d'Ivoire.*

**Organisation**

Proposition de dénomination : plateforme d'échange et de coordination des Acteurs du foncier en Côte d'Ivoire. Cette plateforme est multi acteurs et est régie par une charte.

Organes 02

- Le secrétariat technique : on ajoute à ses prérogatives, celle du groupe de coordination stratégique,
- Le comité scientifique.

4

**Recueil des recommandations**

- Définir la vision et objectifs de la plateforme
- Définir le rôle de la plateforme ;
- Bien reformuler la dénomination et les objectifs afin que tout le monde s'y retrouve ;
- Créer un site web pour le partage et les enrichissements ;

**Rapport d'atelier de réflexion et d'échanges sur la note conceptuelle de mise en route d'une plateforme sur le foncier en Côte d'Ivoire.**

**Annexes**

Liste de Présence :

N°	Nom et Prénoms	Organisations /fonctions	Téléphone	Mail
1.	Ballo Zié.	CAPEC	22444124	<a href="mailto:ziehallo@hotmail.com">ziehallo@hotmail.com</a>
2.	Paulin Djité.	Sociolinguiste		<a href="mailto:pdjite@gmail.com">pdjite@gmail.com</a>
3.	Frédéric Varlet.	Consultant indépendant	07535773	<a href="mailto:varlet.fred@gmail.com">varlet.fred@gmail.com</a>
4.	Terrah De Jong.	Droits de propriété et développement du diamant artisanal (dpdda II) Côte d'Ivoire	77745848	<a href="mailto:terahdejong@pradd2.org">terahdejong@pradd2.org</a>
5.	Ibrahim Bakayoko	Droits de propriété et développement du diamant artisanal (dpdda II) , Côte d'Ivoire	77745835	<a href="mailto:brahima.bakayoko@pradd2.org">brahima.bakayoko@pradd2.org</a>
6.	Drissa Soulama.	Club Union Africaine		<a href="mailto:drissasoulama@yahoo.fr">drissasoulama@yahoo.fr</a>
7.	Victor Naclan	Club Union Africaine	08182788	<a href="mailto:vinato68@yahoo.fr">vinato68@yahoo.fr</a>
8.	Yao Richard	TETRA TECH		<a href="mailto:richard.yao@pradd2.org">richard.yao@pradd2.org</a>
9.	Herman Okou	Audace Institut Afrique		
10.	Gando Bi Stéphane			<a href="mailto:stephanegando@gmail.com">stephanegando@gmail.com</a>
11. n	Adjoumany Koko,	Président de l'ordre des géomètres de CI	05055359	<a href="mailto:adjoumany1505@yahoo.fr">adjoumany1505@yahoo.fr</a>
12.	Koua Jean Constant		08848428	<a href="mailto:chev.mvstik@yahoo.com">chev.mvstik@yahoo.com</a>
13.	Dambo Egezer			<a href="mailto:eliepa15@yahoo.fr">eliepa15@yahoo.fr</a>
14.	Sophie Konaté	Friedrich Naumann Stiftung	22484530	<a href="mailto:sophie.konate@frst.org">sophie.konate@frst.org</a>
15.	BRETHES Lucile	Ambassade de France SCAC		
16.	FONDIO Samba	UL		<a href="mailto:luxaf@gmail.com">luxaf@gmail.com</a>
17.	Galpin Claire	UE	77530726	<a href="mailto:claire.galpin@wanadoo.fr">claire.galpin@wanadoo.fr</a>
18.	Mathias Koffi	UE	09953920	<a href="mailto:koffim1@hotmail.com">koffim1@hotmail.com</a>
19.	Koné Kadidia	Directrice d'Inades-Formation Côte d'Ivoire		
20.	Théodore DAGROU	Magistrat à la cour suprême	02 28 58 01	<a href="mailto:theo.doredagrou@yahoo.fr">theo.doredagrou@yahoo.fr</a>
21.	N'Cho Xavier	MINAGRU/DFR.	08737481	<a href="mailto:xavier_ncho@yahoo.fr">xavier_ncho@yahoo.fr</a>
22.	Alabi Safiatou	NRC		<a href="mailto:safiatu-alabi@nrc.no">safiatu-alabi@nrc.no</a>
23.	Koné Sanogo Solange.	Directrice de ASAPSU		<a href="mailto:konesol@yahoo.fr">konesol@yahoo.fr</a>
24.	Martine PATRON	Directrice de ASMU (CERAP)		<a href="mailto:martinepatron@cerap-inades.org">martinepatron@cerap-inades.org</a>
25.	Professeur Georges Kouamé	sociologue anthropologue, l'université FHB de Cocody d'Ivoire		
26.	DR LEZIA Yoro Laurent.	Président de l'ONG Terre de l'Homme	06 40 87 57 / 02 10 20 85	<a href="mailto:lezia1999hydeal@gmail.com">lezia1999hydeal@gmail.com</a> <a href="mailto:jeziavoro@hotmail.fr">jeziavoro@hotmail.fr</a>

**Rapport d'atelier de réflexion et d'échanges sur la note conceptuelle de mise en route d'une plateforme sur le foncier en Côte d'Ivoire.**

27.	LEZIA, Jean Eric Pr Séraphin NÉNÉ BI	l'ONG Terre de l'Homme vice-président de l'Université Alassane Ouattara Bouaké ;	40353381/05422853	<a href="mailto:ongterrdhom@yahoo.fr">ongterrdhom@yahoo.fr</a> <a href="mailto:Botisera1@gmail.com">Botisera1@gmail.com</a>
29.	André Teysier	Responsable du Foncier Banque mondiale	22 400 400	<a href="mailto:ateysier@worldbank.org">ateysier@worldbank.org</a>
30.	DAGO Dadié	ANOPACI	58 328757	<a href="mailto:Dadiedago8@gmail.com">Dadiedago8@gmail.com</a>
31.	Pascal Angui	AISA		<a href="mailto:pascalangui@yahoo.fr">pascalangui@yahoo.fr</a>
32.	Giselle Dutheil	Audace Institut Afrique	57888291	<a href="mailto:institut@audace-afrique.com">institut@audace-afrique.com</a>
33.	LOROUX Stéphane	Inades-Formation	22400216	<a href="mailto:loroux.stephane@inadesfo.net">loroux.stephane@inadesfo.net</a>
34.	NGANG Francis	Inades-Formation	22400216	<a href="mailto:francis.ngang@inadesfo.net">francis.ngang@inadesfo.net</a>
35.	BARIDOMO Pascal	Inades-Formation	22400216	<a href="mailto:pascal.barridomo@inadesfo.net">pascal.barridomo@inadesfo.net</a>

## CHRONOLOGIE DE QUELQUES ACTIVITES

Date	Activités
<b>2015</b>	
	Note de politique sur le droit coutumier
	Note de prise de position
	Conférences-débats autour des résultats de l'étude sur les entraves
	Rencontres institutionnelles avec la direction du Foncier rural
<b>2016</b>	
	Conférences-débats
	Atelier sur l'élaboration de la stratégie de communication de proximité sur la sécurisation foncière rurale
10/2016	Assemblée Générale électorale du Groupe de Coordination Stratégique du 27 octobre 2016
11/2016	Participation au séminaire sur l'opérationnalisation de l'Agence Foncière Rurale
	Contribution au décret portant création et attribution des missions de l'AFOR à travers une note politique
<b>2017</b>	
	Recrutement d'un Assistant dédié
	Analyse de la politique foncière suivi d'une note politique
11/2017	Conférences-Débats : Tradition et foncier, un duo indissociable / AIA
	Atelier de renforcement de capacité en direction des membres
	Plan triennal 2018-2020
<b>2018</b>	
03/2018	Assemblée Générale Ordinaire 2017 (tenu le 1er mars 2018)
05/2018	Atelier international de partage d'expérience / Burundi et Rwanda
09/2018	Atelier international sur les modèles de développement /
09/2018	Conférences Débats, « Femmes et accès à la terre. Comment résoudre l'équation ? »
/2018	Conférences publiques de présentation et de débat des analyses et propositions d'ALERTE-Foncier relativement au projet de loi modifiant la loi de 98
06/2018	Atelier d'enrichissement des documents de positionnement
07/2018	Atelier d'enrichissement des documents de positionnement
08/2018	Conférences-Débat : « Femmes et accès à la terre. Comment résoudre l'équation ? » AIA
11/2018	Mise en ligne de la Bibliothèque numérique sur le site web de la plateforme
11/2018	Atelier d'enrichissement des documents de positionnement
12/2018	Assemblée Générale Ordinaire 2018 tenu le 10 décembre 2018
12/2018	Plaidoyer / Veille, monitoring des réformes juridiques, institutionnelles et opérationnelles
	Mise en place du comité scientifique
	Soumission a des appels à projet, notamment le
<b>2019</b>	
01/2019	Atelier de démarrage du projet « Plateforme ALERTE-Foncier : Pour une gouvernance inclusive et durable du foncier rural en Côte d'Ivoire », mis en œuvre par AIA et Inades-Foncier. Projet UE Contrat de subvention n° FED/2018/159508/4
02/2019	Participation à l'Atelier d'harmonisation des dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurisation du foncier rural en Côte d'Ivoire, organisé par l'AFOR

03/2019	Conférence-Débats : « Quelle prise en charge des populations rurales impactées par des projets d'utilité publique ? »
05/2019	Ateliers d'échanges formatifs et débat sur la tradition et les dispositions juridiques reconnaissants et protégeant les droits fonciers ruraux des personnes vulnérables notamment des femmes et des cadets sociaux / DFR
05/2019	Projet de suivi citoyen / Suivi-évaluation des opérations de sécurisation foncière : suivi citoyen de deux projets des PTFs : PAFR et PAMOFOR
07/2019	Déjeuner de presse ; Objectif: d'informer l'opinion nationale et internationale du démarrage du projet « Plateforme ALERTE-Foncier : Pour une gouvernance inclusive et durable du foncier rural en Côte d'Ivoire / IF
07/2019	Renforcement des capacités sur le cadre juridique et institutionnel de la sécurisation foncière rurale
/2019	Etude : Les droits fonciers coutumiers non formalisés peuvent-ils faire l'objet d'une transaction formalisée par un contrat / AIA
/2019	Elaboration d'un Mémento sur la Sécurisation Foncière Rurale
	Mise en place de 15 points focaux pour la couverture du territoire nationale
<b>2020</b>	
2019/2020	Ateliers régionaux sur la contractualisation et la formalisation par écrit des arrangements sur les biens fonciers ruraux dans les départements d'Abengourou, Korhogo, Guiglo et Gagnoa (Organisations paysannes regroupées dans les comités régionaux PANAFCD) / INADES FORMATION
2019/2020	Cellule d'observation des conflits fonciers ruraux / AIA
03/2020	Assemblée Générale Constitutive 2019 tenu le 13 mars 2020
/2020	Campagne nationale de sensibilisation sur le foncier rural en Côte d'Ivoire, issu de la stratégie de communication
	Elaboration du Plan de Développement Stratégique 2021-2025
10/2020	Stratégie de communication
12/2020	Assemblée Générale Ordinaire 2020 (tenu le 22 décembre 2020)
08/2020	Conférences débats éclatées (Bouaké-Korhogo-Man-Daloa)
05-12/2020	Capitalisation des expériences des OSC en matière foncière rurale à travers l'expérience de 4 OSC membres / Inades Formation
10/2020	Atelier de réflexion sur la régulation du marché foncier rural en Côte d'Ivoire / Inades Formation
09/2020	Atelier : Contractualisation des terres rurales : la chefferie traditionnelle pilier de la sécurisation foncière et de la cohésion sociale / AIA
12/2020	Conférence-débats : i) présentation du document de capitalisation des expériences des OSC en matière foncière rurale puis recueillir les observations et commentaires des membres ; ii) ii) présentation du document de suivi-citoyen des projets des PTFs puis recueillir les observations et commentaires des membres ; iii) iii) présentation des notes politiques et recueil des observations et commentaires des membres.
<b>2021</b>	

01/2021	Forum national du foncier rural
06/2021	Conférences-débats : Le certificat foncier et l'accès des femmes à la terre : Quels enjeux pour le développement et la cohésion sociale en Côte d'Ivoire
/2021	Atelier de renforcement des capacités des acteurs des médias sur la gouvernance foncière
11/2021	Assises nationales sur le foncier, thème : l'exploitation minière et le domaine foncier rural
	Conférences-Débats : Le certificat foncier et l'accès des femmes à la terre : Quels enjeux pour le développement et la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.
	Conférences-Débats : La sécurisation foncière rurale gratuite : Enjeux et défis en la matière pour garantir le développement rural durable et la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.
	Etude/analyse sur la pertinence de la mise en place de l'observatoire national du foncier rural
	Atelier de restitution et de pré validation des textes juridiques et réglementaires / AFOR
12/2021	Conférences-débats : Analyse de la société civile du décret n°2021-783 du 08 décembre 2021 déterminant la procédure de déchéance des droits sur les parcelles de terrain non détenues en pleine propriété et les conditions de leur acquisition
<b>2022</b>	
	Mise en œuvre du projet CTFD
	Désignation et Renforcement des capacités des points focaux sur les rôles et responsabilités au sein de la plateforme
/2022	Etude « Les concurrences normatives constitutives de blocages dans la mise en œuvre de la loi de 1998 et la clarification du champ de compétence de la loi avec les autres codes et cadres régissant le foncier »
/2022	Etude « Les stratégies et les logiques communautaires face au processus de sécurisation foncière »
/2022	Voyage sous-régional de partage d'expériences a été réalisé au Sénégal
	Conférences-débats : thématique en lien avec le décret n°2021-783 du 08 décembre 2021 déterminant la procédure de déchéance des droits sur les parcelles de terrain non détenues en pleine propriété
/2022	Renforcement des capacités des organes et des membres de la plateforme sur le cadre juridique et institutionnel après les différentes modifications intervenues.
12/2022	Assises nationales sur le foncier, thème : l'extrémisme violent et l'exploitation des terres
12/2022	Assemblée Générale Ordinaire 2022 tenu les 20 et 21 décembre 2022
	Début du suivi-citoyen sur le PAMOFOR
	Atelier Régionaux sur le Foncier au Sénégal
<b>2023</b>	
01/2023	Formation des points focaux sur les techniques et outils de collecte et de rapportage des données du suivi citoyen du PAMOFOR
	Etude sur les stratégies et logiques communautaires face au processus de sécurisation foncière
	Atelier Régionaux sur le Foncier au Sénégal
12/2023	Assises nationales sur le foncier, thème : urbanisation galopante et le domaine foncier rural
<b>2024</b>	

03/2024	Assemblée Générale Ordinaire 2023 tenu le 26 mars 2024
/2024	Capitalisation / Evaluation de la plateforme Alerte foncier et de ses activités
11/2024	Assises nationales sur le foncier rural : « le genre et le foncier en Côte d'Ivoire : quels enjeux et perspectives pour une gouvernance inclusive et une paix durable